MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 11 décembre 2010, à 16 h 15

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 16 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M*^{mes} Fabienne Aubry Conne, Sandra Golay et Silvia Machado.

Assistent à la séance: M^{me} Sandrine Salerno, maire, M. Pierre Maudet, vice-président, MM. Manuel Tornare et Rémy Pagani, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour vendredi 10 décembre, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 11 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 13 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 14 décembre 2010, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

4230 SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2010 (après-midi)

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal Motion d'ordre

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous avons été saisis d'une motion d'ordre portant sur un objet ne figurant pas à notre ordre du jour. Cette motion d'ordre, de M^{mes} Wenger, Figurek et Casares, demande que nous traitions, dans le cadre du département de l'environnement urbain et de la sécurité, un projet d'arrêté PA-120 de M^{mes} Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Salika Wenger et M. Pierre Rumo: «Règlement des agent-e-s de la police municipale de la Ville de Genève».

Les chefs de groupe ont reçu une copie de cette motion d'ordre ainsi que du projet d'arrêté PA-120. Je donne la parole à l'une des proposantes pour qu'elle s'exprime sur sa motion d'ordre. Visiblement, personne ne souhaite s'exprimer...

Des voix. Salika! Salika!

La présidente. Voilà, personne n'a donc souhaité défendre la motion d'ordre... Ah! Madame Wenger, je vous donne la parole!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Eh bien, c'est trop de bonté, Madame la présidente! Nous espérons pouvoir vous présenter ce règlement et nous pensons que c'est le bon moment pour en débattre, alors même que nous discutons du département de M. Maudet. Nous entendons, si possible, le faire en urgence; cela, j'imagine, à la fin du traitement du département de M. Maudet, n'est-ce pas? Donc, nous vous prions d'accepter cette motion d'ordre.

La présidente. Je donne maintenant la parole à une personne par groupe, pour une minute, concernant la question de l'urgence.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Eh bien, c'est le grand coup politique, Mesdames et Messieurs! Tout à l'heure, on parlait de 10 postes. Maintenant, A gauche toute!, qui a mégoté sur tout, vient avec 100 postes et un règlement! C'est de la grosse rigolade, Mesdames et Messieurs, et M^{me} Wenger a encore l'outrecuidance de dire qu'il faut traiter cela en urgence! Je ne sais pas sur quelle planète on vit! C'est surréaliste! J'espère quand même que les partis qui sont représentés au Conseil administratif prendront leurs responsabilités parce que, quand je vois que c'est M. Pagani qui propose cette urgence, je me dis que c'est un irresponsable!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'y a aucune raison de traiter cela de cette façon, compte tenu également de la teneur de ce texte. Nous refuserons donc l'urgence. Nous proposons aux fantaisistes d'A gauche toute! de redéposer ce projet de règlement en janvier et nous l'étudierons, comme il se doit, à la lumière des avis éclairés de ceux qui ont les compétences, et non pas de quelques politiques qui ont décidé de faire un grand coup ce soir!

M. Alexandre Chevalier (L). Les groupes libéral et radical refuseront bien évidemment cette motion dite d'ordre car, en réalité, il s'agit d'une urgence sur un projet d'arrêté qui devient finalement un jouet électoral... Nous trouvons inadmissible, dans un débat aussi sensible que celui sur la sécurité, qu'il y ait ce type de prise d'otage de la part du groupe A gauche toute! qui vient, comme cela, avec un règlement: «Tiens, on va rédiger quelques articles vite fait, sur le pouce, et puis on va se les voter pour montrer qu'on fait de la sécurité!»

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ayez un peu de respect des institutions! Ayez un peu de respect du débat public! Il est bien évident que, si ce débat doit avoir lieu, ce n'est sûrement pas ce soir dans la précipitation!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour l'Union démocratique du centre, il y a urgence à ne pas se ridiculiser. Je suis navré de devoir aborder quelque peu le fond, mais les compétences matérielles des agents de sécurité municipaux sont données, tant par la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes, que par son règlement d'application édicté par le Conseil d'Etat. Nous refusons donc de participer à cette pantalonnade et nous laissons à la majorité – qui votera certainement cette motion d'ordre – le soin de le faire.

La présidente. Nous avons une demande de parole de M. Pagani, mais nous sommes dans la prise de position des groupes. Monsieur Pagani, je vous donnerai la parole après l'urgence.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, j'ai été mis en cause. M. Lathion vient de me traiter d'irresponsable. J'aimerais juste lui répondre, si vous permettez!

La présidente. Monsieur Pagani, je vous donnerai volontiers la parole, mais pas au moment du vote sur l'urgence.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mais j'ai été mis en cause, Madame la présidente!

La présidente. Nous sommes dans la procédure d'inscription d'un nouvel objet à l'ordre du jour. Je n'entre pas en matière sur le fait que vous ayez été mis en cause car ce n'est pas le bon moment maintenant.

Je vais donc vous faire voter cette motion d'ordre, mais je vous rends attentifs au fait que ce débat va nous prendre du temps, puisqu'il s'agit d'un sujet assez important. Sachez bien que si vous votez oui... (*Protestations.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). Vous n'avez pas le droit!

La présidente. J'ai absolument le droit. Je vous préviens... Madame Wenger, en tant que présidente de séance, je vous rappelle formellement à l'ordre et je vous demande de cesser d'interrompre les orateurs et en particulier le bureau. J'aimerais que tout le monde comprenne bien que, si nous nous engageons dans cette discussion, nous irons jusqu'au bout! Maintenant, que cela vous plaise ou non, Madame Wenger – et je vous engage à écouter très attentivement ce que je suis en train de vous dire – en vertu de l'article 87, alinéa 2 du règlement du Conseil municipal, je vous rappelle à l'ordre, et le prochain pas sera le blâme! (Marques d'approbation et applaudissements.)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 36 oui contre 34 non.

La présidente. Cette motion d'ordre est acceptée. Ce projet d'arrêté PA-120 sera discuté à la fin de l'examen du budget du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Je vais maintenant donner la parole au conseiller administratif Pagani, qui s'estime mis en cause.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. M. Lathion a prétendu que mon attitude était irresponsable. Alors, il est vrai que j'ai été cité dans l'exposé des motifs de ce règlement. Mais, Monsieur Lathion, j'étais maire alors! J'ai pris pleinement conscience de la situation que vivent nos concitoyennes et nos concitoyens, à savoir, par exemple, du fait que nous sommes obligés, comme c'est le cas des commerçants aux Pâquis, de payer des gardes Protectas pour être présents dans nos rues, une activité nécessaire et essentielle que ne fait pas la police cantonale, en dehors de... (Remarques.) Je m'explique à propos de ma responsabilité puisque j'ai été qualifié d'irresponsable...

J'estime prendre mes responsabilités, en tant que conseiller administratif, pour répondre immédiatement à cette situation et pour prendre les mesures qui s'imposent. Il s'agit, en l'occurrence, de définir ce qu'est une police d'îlotiers – de proximité, comme vous l'appelez – proche de la population et qui, effectivement, fait de la prévention et assure une présence dans les rues, à pied et à vélo. Voilà ce qui relève de ma responsabilité!

L'autre responsabilité que j'ai prise, contrairement à ce que certains prétendent, c'est de vous avoir proposé dans ce budget ces 25 postes de policiers municipaux supplémentaires. Cela parce que j'estimais qu'il était de ma responsabilité de conseiller administratif de donner les moyens à cette politique. J'en assume la pleine responsabilité devant vous et devant les électeurs.

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

La présidente. Comme ce projet d'arrêté PA-120 sera traité à la fin de ce département, nous reprenons l'examen du budget et le tour de parole précédemment annoncé. (*Remarque de M. Lathion.*) Non, vous n'avez pas été mis en cause, Monsieur Lathion! Il ne faut point exagérer... Je vous propose, si vous êtes d'accord, de garder votre remarque pour le moment où nous traiterons de ce projet d'arrêté.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (suite). Toutes les pages, toutes les cellules, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous revenons donc à l'amendement de la commission des finances, visant à diminuer de 738 113 francs le montant de 126 761 606 francs alloués aux charges de personnel de ce département, soit un nouveau montant de 126 023 493 francs. La justification est la suivante: «Compensation pour la création de 10 nouveaux postes d'agents de sécurité préventive en classe 10-12 (mai à décembre) au département de la culture (cellule votée 3001000).» Je donne la parole à M. Pierre Maudet.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Il s'agit donc bien du fameux amendement qui prévoit de supprimer pour mon département l'équivalent de vingt postes de policiers municipaux sur les quatre derniers mois de l'année 2011. Alors, j'aimerais embrayer sur ce que vient de dire mon collègue, inciter la majorité Alternative à écouter l'avis du Conseil administratif, à ne pas le désavouer et à voter ces postes.

Mesdames et Messieurs, qui peut le plus peut le moins. On voit soudainement apparaître – je me réjouis d'en parler tout à l'heure – un règlement qui prévoit 100 postes et qui enfonce quelques portes ouvertes, puisqu'il reprend largement la loi cantonale sur la police municipale et son règlement d'application, mises à part deux ou trois incongruités qui se feront certainement retoquer par le Conseil d'Etat. Cela étant, si vous êtes capables de demander 100 postes pour les quatre ans à venir, vous pouvez très bien, me semble-t-il, refuser un amendement qui empêche d'inscrire 20 postes supplémentaires au budget suivant. On parlera tout à l'heure de votre motion d'ordre, qui semble d'ailleurs davantage être une motion de désordre, vu le tumulte que cela crée... Je m'attacherai ici à argumenter sur quelques éléments relatifs à cet amendement.

Je tiens d'abord à rectifier formellement deux énormités qui viennent d'être dites. La première, c'est que la Ville mandaterait des entreprises privées pour

¹ Rapports, 3577.

faire la police ou assurer la sécurité sur le domaine public. C'est faux! C'est vrai pour le domaine privé, dans une certaine mesure, quoique cela le sera de moins en moins. En revanche, pour le domaine public, c'est faux, je tiens à le dire très clairement!

Il est également faux de dire qu'il y a 45 postes vacants de policiers municipaux. Vous avez d'ailleurs vous-même rectifié vos propos, Monsieur Buschbeck! En réalité, nous n'avons pas 45, mais 41 postes vacants dans le département, un département qui comprend aussi les pompiers et la Voirie, notamment. Je me demande donc bien où je devrais couper, le cas échéant, pour créer les 20 postes de policiers municipaux.

Ce que l'on me demande, au fond, c'est de faire plus de police, avec moins de postes. Un enfant le comprendrait: cet amendement n'est pas possible! Vous ne pouvez pas être sincères en me demandant de faire plus de sécurité avec moins d'argent. Et c'est encore moins possible, si vous déposez un règlement pour demander encore plus de postes, à savoir 100 en quatre ans. Je ne fais pas de magie, malheureusement, contrairement peut-être à certains de mes collègues qui sont plus adroits dans le domaine.

De ce point de vue, j'insiste, ce règlement et cet amendement sont de la poudre de perlimpinpin électorale. C'est facile d'enfumer les gens en se disant que l'on va déposer un règlement au mois de décembre et qu'on verra bien comment il pourra être approuvé dans le cadre du projet de budget 2011! Vous savez très bien – en tout cas certains d'entre vous – que ce règlement se fera retoquer par le Conseil d'Etat. Sans règlement, pas de postes, pas de policiers; il n'y aura pas de sécurité non plus! De ce point de vue, je condamne la partie Alternative de cet hémicycle, qui soutient la police comme la corde soutient le pendu. Si vous approuvez cet amendement, vous porterez une responsabilité et vous serez, d'une certaine manière aussi, les fossoyeurs de la sécurité en Ville de Genève. (Applaudissements.)

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je ferai ici amende honorable face au magistrat Maudet car, effectivement, ma langue a fourché. J'ai parlé de 45 postes de policiers municipaux alors que je voulais parler de 45 postes vacants à l'intérieur du département. Mais c'est bien dans ce lot de postes vacants – je le répète pour la ixième fois – que nous demandons de créer les 25 nouveaux postes de policiers municipaux.

Page 49, cellule 4001000, Direction environnement urbain et sécurité, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Burri demandant de supprimer – en cas de vote du budget ce soir – la séance du lundi 13 décembre. Je propose à cette assemblée que nous traitions cette motion d'ordre lorsque nous aurons voté ce budget!

Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances, visant à diminuer de 30 000 francs le montant initial de 117 005 francs alloués aux frais d'honoraires et de prestations de service de la Direction du département, soit un nouveau montant de 87 005 francs. Je donne la parole à qui veut la prendre.

M. Thomas Boyer (R). Je suis à nouveau surpris de ne pas entendre de justification pour un amendement; j'aimerais d'ailleurs que vous transmettiez à M^{me} Wenger, Madame la présidente, que nous parlons bien d'une suppression. Madame Wenger, ce matin, vous nous reprochiez de ne proposer que des suppressions de prestations. Eh bien, je vous signale que vous faites la même chose! Alors, je vais essayer de justifier votre suppression!

Dans le rapport général, vous dites proposer de diminuer le budget de cette ligne, parce que les dépenses réelles sont inférieures au budget. Cela étant, je crois qu'il y a un malentendu à propos de cet amendement et c'est pourquoi j'aimerais corriger. En effet, il ne s'agit pas – comme vous l'avez indiqué – d'une augmentation de budget pour ce poste, mais simplement d'un transfert entre deux rubriques comptables qui se neutralisent d'un point de vue budgétaire. En effet, il se trouve que la ligne de comptes 310 au sein de la Direction du département a été diminuée de 50 000 francs, et que ce montant a été transféré sur la ligne de compte 318.

Alors, que reprocherait-on à M. Maudet et à ses équipes, en diminuant ainsi les moyens du département? De chercher à faire des arbitrages, dans le cadre du budget, pour financer le fonctionnement du département, sans augmentation de charges? D'avoir le souci de bien gérer les deniers publics ou, enfin, de faire preuve de transparence? Est-ce que ce sont bien les messages que notre assemblée souhaite véhiculer aujourd'hui? Je ne le souhaite pas, je ne le crois pas. Je vous invite donc à rejeter cet amendement, qui est basé sur une erreur d'interprétation, et à maintenir le montant initialement proposé.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je prends la parole sur cet amendement et aussi, probablement, sur tous les suivants. Effectivement, ce sont des coupes dans le département de M. Maudet... Nous aurions souhaité pouvoir maintenir

ces prestations, mais nous sommes obligés de faire des arbitrages, en raison des nombreuses coupes fiscales que vous proposez. Nous aurions souhaité un peu plus de cohérence, en l'occurrence de la part du Parti radical, puisque ce dernier demandera tout à l'heure une baisse d'impôts de plusieurs dizaines de millions de francs, sans toutefois nous dire comment la financer.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter l'augmentation de ces lignes. Si, par hasard, vous renonciez à vos amendements sur la baisse de la fiscalité, nous pourrions revenir sur notre position.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Voilà des propos, certes intéressants, mais un peu curieux. Depuis tout à l'heure, on fait référence au caractère gouvernemental ou non de certains partis. Je renvoie ces partis donneurs de leçon au vote sur les comptes 2009 pour qu'ils se remémorent ceux qui, dans cette enceinte, avaient voté les comptes présentés par ma collègue Sandrine Salerno. Les Verts les avaient votés, les radicaux les avaient votés. Il se trouve que d'autres partis, notamment dans l'Alternative, n'avaient pas voté ces comptes. N'est donc pas forcément gouvernemental qui on l'imagine!

Concernant cette diminution proposée par la commission des finances, j'ai eu l'occasion de lui expliquer par voie écrite qu'il s'agissait, non pas d'une augmentation de ligne, mais seulement d'un transfert. Ce transfert est jugé nécessaire pour notamment permettre au département, lorsqu'il y a des expositions sur le domaine public, de contribuer à leur réalisation concrète. Il s'agit d'une somme qui semble parfaitement justifiée, raison pour laquelle le Conseil administratif, dans son ensemble, vous recommande de rejeter cet amendement et de soutenir le maintien de cette ligne.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Nous avons diminué ces montants parce que nous avons appliqué une vieille méthode «Quelozienne», consistant à ne pas augmenter une ligne budgétaire lorsqu'il y a un non-dépensé aux derniers comptes, mais à la remettre au niveau du budget précédent.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. La technique «Quelozienne» est une technique que je connais bien, pour l'avoir pratiquée dans cette enceinte, il y a quelques années. Elle est valable lorsqu'elle s'applique dans l'absolu. Ici, comme je viens de l'expliquer – mais je peux encore être plus clair – nous avons retranché 50 000 francs sur la ligne 310 en faveur de la ligne 318. Je l'ai expliqué en commission; je l'ai redit par courrier. Dans l'ensemble, si vous comparez avec les comptes 2009, il ne s'agit pas d'une pure augmentation, mais simple-

ment d'un transfert dans la nature de la dépense. C'est la raison pour laquelle la technique «Queloz» ne s'applique pas à cette ligne, de mon point de vue.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais que ce soir, une bonne fois pour toutes, la mauvaise foi de M. Buschbeck soit reconnue et j'aimerais qu'il reconnaisse qu'il y a un acharnement dirigé uniquement contre le département de M. Pierre Maudet. Nous avons nous-mêmes utilisé certains de ses arguments, puisque nous avons eu recours à la technique «Quelozienne», comme c'était tout à fait approprié, lors de l'examen des départements de M^{me} Salerno et de M. Pagani. Or, vous ne nous avez pas suivis! De même, nous avons appliqué le même raisonnement concernant les postes vacants des autres départements; vous ne nous avez pas suivis non plus. Admettez donc, une bonne fois pour toutes, que vous souhaitez vous en prendre au seul conseiller administratif qui fait ce soir l'éloge de la collégialité, et qui défend son Conseil administratif!

M. Thomas Boyer (R). Il y a un malentendu sur l'interprétation de cet amendement par M. Buschbeck. Je pense qu'il vaudrait la peine qu'il le retire, dans la mesure où nous ne parlons pas d'un non-dépensé, mais d'un simple transfert budgétaire.

M. Georges Queloz (L). C'est le vingt et unième budget auquel je participe; on parle de méthode «Quelozienne»... alors il faut quand même que je donne une petite définition. Il fut un temps où nous avions la majorité. A cette époque – j'espère que cela va bientôt changer à nouveau – quand il restait un peu d'argent au mois de novembre et de décembre, on avait pour habitude, dans les services de l'administration, de prendre le téléphone. On appelait les fournisseurs pour leur demander d'envoyer la facture concernant les pneus, le bureau ou le matériel. Car si on n'avait pas tout dépensé, si on n'avait pas toutes les factures, on pouvait être sanctionné lors des prochains budgets.

Entre-temps, les fonctionnaires ont compris que cette pratique, consistant à demander des factures et à engager des dépenses en fin d'année pour ne pas se voir couper les budgets, finirait par leur jouer un mauvais tour. Or, effectivement, en période de restrictions budgétaire, on a dû procéder à des blocages des mécanismes salariaux et c'est bien le personnel qui en a fait les frais et qui a dû se serrer la ceinture pendant quelques années. C'est pourquoi je pense que cette leçon méritait bien que l'on vienne avec des amendements «Queloziens» visant à diminuer systématiquement certaines lignes.

Ceux-ci ont d'ailleurs déjà fait effet puisque, depuis, on a été plus prudent – vous l'avez déjà constaté l'année passée et l'année d'avant – en se basant sur ce qui avait été dépensé aux comptes de l'année précédente. Par conséquent, pour les dépenses prévues, on devrait normalement arriver à des chiffres qui soient le plus proches possible de la réalité. Et il ne faut pas non plus surestimer les dépenses. Il faut arrêter de se taper sur le ventre en se disant que l'on a fait des bonis, alors que ce ne sont que des montants non dépensés. Ce n'est pas du tout pareil!

Arrêtez d'ailleurs de vous féliciter, comme on a pu l'entendre sur TV Léman bleu, de la bouche d'un magistrat: «Voyez, on a démontré que l'on était capable de gérer 1,2 milliard de francs!» Mais c'est faux! C'est tromper la population. Monsieur Pagani, vous l'avez dit, je le regrette, une fois de plus!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 34 non.

Page 51, cellule 4007000, Sécurité et espace publics, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances, visant à soustraire 120 000 francs du montant de 272 500 francs alloués aux frais de fournitures de bureau, d'imprimés et de publicité du Service de la sécurité et de l'espace public, soit un nouveau montant de 152 500 francs. Je donne la parole à qui veut la prendre.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Concernant cet amendement, là aussi, diminuer de 120 000 francs implique des prestations en moins! Permettez-moi de m'attarder quelques instants sur ce que celles-ci représentent. Il s'agit de prestations de communication et d'information dans les domaines de la sécurité et de l'espace publics. Comme j'en ai informé la commission des finances, cela concerne plus particulièrement deux dossiers importants sur lesquels, s'agissant de l'information, il existe un certain consensus dans cette assemblée.

Le premier sujet, qui porte traditionnellement bonheur quand on met le pied dedans, et qui intéresse de près de nombreux concitoyennes et concitoyens, c'est le sujet des chiens. Nous avons un réseau très large de caninettes, ces petits sacs sur support que l'on peut détacher, et qui permettent d'enrober les étrons avant de les mettre dans les corbeilles adéquates. Ce réseau de caninettes est utilisé à raison de 1,6 million de sacs par année. Nous avons environ 4000 chiens déclarés officiellement en Ville de Genève, mais, en réalité, on imagine qu'il y en a à peu près le double. Cela signifie que nous avons environ 4000 chiens qui n'ont pas forcément la médaille.

Mon problème, actuellement, avec les chiens, est le suivant: si vous divisez le nombre de sacs par le nombre de jours dans l'année, puis par le nombre de chiens, vous arrivez à un résultat assez stupéfiant, puisque vous réalisez qu'en moyenne il n'y a qu'un canidé sur deux qui fait l'objet d'une prise de sac. C'est pourquoi, même si nous sommes en progression, il y a une nécessité de faire de la communication, en répétant que ces sacs existent.

Il faut aussi rappeler que, dès le 1^{er} janvier prochain, une nouvelle législation sur les chiens entrera en vigueur. Certains nouveaux espaces seront prohibés, d'autres seront autorisés, mais avec une laisse; d'autres encore seront autorisés à tous les chiens, sans laisse. Nous serons sévères sur le plan répressif, mais pour l'être, il faut également se donner les moyens de communiquer. C'est un travail que nous allons faire, mon collègue Tornare et moi-même.

Il s'agira de communiquer par le biais de petits plans indiquant où l'on peut aller avec son chien, en laisse ou non. Il s'agira de communiquer sur la façon d'obtenir la médaille, ou encore sur les services cantonaux, puisque le Canton participera à cette campagne par le biais du Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Bref, il s'agit de développer les moyens de faire passer ces messages. Eh bien, ces moyens, ces prestations à la population – et les propriétaires de chiens sont nombreux en ville de Genève – c'est à travers ce budget qu'on les concrétise.

Le deuxième dossier concerne les marchés. Vous connaissez la volonté du Conseil administratif de développer les marchés. Il ne s'agit pas nécessairement d'en créer de nouveaux mais de revivifier les marchés existants ou ceux qui ont parfois des difficultés, comme les marchés aux fruits et légumes ou le marché aux puces. Il s'agit aussi, quand c'est possible, de développer des nouveaux marchés dans les quartiers. Eh bien, cela ne se décrète pas, cela se construit, petit à petit, notamment avec des moyens de communication.

Ce que nous souhaitons, c'est valoriser l'activité des marchands dans les différents types de marchés – fruits et légumes, livres anciens, puces, etc. Par le biais d'une politique que je développe maintenant depuis trois ans et demi, nous souhaitons inciter les gens à fréquenter leur marché de quartier ou les grands marchés de la ville, tel que l'extraordinaire marché du dimanche à Plainpalais. Cela nécessite aussi des moyens. Or, ce montant de 120 000 francs que vous voulez supprimer découle d'une ligne budgétaire que nous avons déjà drastiquement diminuée: je veux parler de celle allouée à la communication liée à la Voirie, qui était de l'ordre de 800 000 francs, et qui est passée à 250 000 francs, si vous ne coupez pas là aussi.

Ce ne sont donc pas des moyens en plus! Ce sont des moyens mieux répartis – et encore, en diminution, si l'on tient compte de la masse totale – pour offrir des prestations très concrètes à l'endroit des propriétaires de chiens, des marchands

et de leurs clients. C'est la raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs, à soutenir la position unanime du Conseil administratif et à refuser cet amendement de la commission des finances, qui consiste à couper 120 000 francs dans un poste absolument nécessaire et qui représente, sur 250 000 francs, environ 50% de la prestation.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 39 oui contre 35 non.

Page 53, cellule 4009000, Logistique et manifestations, groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules et matériel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances, visant à diminuer de 40 000 francs le montant initial de 369 700 francs, soit un nouveau montant de 329 700 francs.

M. Thomas Boyer (R). Là aussi, j'ai l'impression que l'on nage en pleine confusion et que les amendements de l'Alternative ne sont malheureusement pas très bien préparés. En effet, en lisant le rapport de la commission des finances, je crois comprendre que cette coupe porterait sur des charges relatives à la plaine de Plainpalais. Or, à ma connaissance, les charges d'entretien de la plaine de Plainpalais ne relèvent pas de cette ligne budgétaire-ci. A mon avis, il y a donc à nouveau une erreur d'interprétation de la part de l'Alternative.

Néanmoins, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous souhaitez encore sabrer de manière purement idéologique dans le budget de M. Maudet, il serait peut-être intéressant de savoir quelles en seront les conséquences puisque, en l'occurrence, le budget sur lequel va porter votre coupe, c'est celui des interventions d'urgence. Les interventions d'urgence, ce sont notamment celles qui sont faites dans les préaux d'école, le matin, lorsqu'il y a des déprédations dangereuses pour les enfants. Ce sont aussi celles qui sont menées lors d'opérations de déneigement. Est-il besoin de vous rappeler les neiges des derniers jours, et à quel point nos concitoyens auraient probablement été très embêtés, si nos rues et trottoirs n'avaient pas correctement été déneigés? Aussi, encore une fois, je vous prie de bien vouloir rejeter cet amendement sans fondement puisqu'il porte à nouveau sur une erreur d'interprétation.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Si l'on pouvait peut-être trouver un caractère politique aux amendements précédents, puisqu'ils concernaient des coupes sur la communication ou sur des manifestations sur le domaine public, là, dans ce cas-ci, c'est effectivement très compliqué d'y trouver un quelconque

sens politique! Il s'agit pourtant de permettre aux services de simplement faire leur travail.

Le Conseil administratif a estimé que si chaque année on devait avoir des dépassements de crédits, eh bien, mieux valait alors les inscrire au niveau du budget. Car, comme l'a dit M. Boyer, permettre au Service logistique et manifestations – dont l'enjeu politique n'est pas tout à fait évident – de faire son travail en matière de salubrité, notamment en situation d'urgence ou dans les cas exceptionnels, comme les chutes de neige, c'est finalement le rôle de base d'une collectivité telle que la nôtre... (Brouhaha.) Je conçois que cela puisse ne pas vous intéresser. Cela ne vous a pas intéressés non plus en commission où il n'y a pas eu de questions sur ce point. Cela ne fait que renforcer le caractère extrêmement vexatoire de l'amendement, et vous le corroborez par votre absence totale d'écoute – je me permets de le souligner!

Il n'en reste pas moins que le Conseil administratif devra effectuer ces dépenses, parce qu'il s'agit de dépenses liées et que les services doivent travailler. Par conséquent, si d'aventure cet amendement était approuvé, je demanderais l'autorisation à mes collègues d'aller en dépassement de crédit. Mais je soulignerai tout de même le caractère un peu infamant de ces amendements vis-à-vis de services qui se donnent du mal toute l'année pour effectuer leur travail, tant bien que mal – et plutôt bien que mal, de mon point de vue – et qui attendent de la part de leurs élus, tous partis confondus, de pouvoir remplir ces tâches.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je suis un peu surpris d'entendre dire que l'on est infamant avec l'administration puisque, depuis ce matin, l'Entente ne cesse de nous répéter que l'on peut faire beaucoup plus avec beaucoup moins, que l'on peut proposer les mêmes prestations avec 20% de moins, en l'occurrence avec 200 millions de francs de moins. Je trouve cela un peu surprenant, alors que vous avez passé votre matinée et la soirée précédente à diminuer les prestations!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Madame la présidente, il y a des choses que l'on ne peut pas laisser passer. Dans ce département, nous faisons déjà mieux avec moins, notamment en termes de postes, comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Au bout d'un moment, il faut aussi que l'on sache comment la commission des finances veut travailler! Dans ladite commission, je n'ai eu aucune question sur cet amendement-ci. Vous retranchez 40 000 francs parce que vous êtes de mauvaise humeur – ce que je peux comprendre – en voyant qu'on demande un peu plus de moyens pour l'entretien de la plaine de Plainpalais. Mais, aujourd'hui, on vous explique et on vous démontre – preuve à l'appui – que vous ciblez mal la coupe, que c'est du bricolage!

Si d'aventure la commission des finances veut quand même nous mettre une pression supplémentaire — à Dieu ne plaise — pour que nous travaillions mieux avec moins, alors, à ce moment là, basculez plutôt sur un modèle d'enveloppe et permettez-nous de jouer avec cela! Mais, pour l'instant, nous avons des cellules budgétaires précises! Or, 40 000 francs en moins pour cette ligne-ci, qui est déjà peu dotée, cela représente des prestations de base en moins pour toute la population — des plus vulnérables aux plus nantis — pour reprendre un discours que vous tenez vous-mêmes, année après année. Je le regrette d'autant plus que la commission des finances — encore une fois — n'a pas compris qu'il ne s'agissait pas de l'entretien de la plaine de Plainpalais — ce que vous souhaitiez visiblement cibler — mais bien de prestations de base du Service logistique et manifestations s'adressant à toute la population, sur l'ensemble du territoire de la Ville.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, M. Maudet nous dit qu'on fera de toute façon le travail en demandant des autorisations de dépassement de crédit. Cela vous honore, Monsieur Maudet, mais je pense qu'il y aurait une autre façon de procéder. Vous avez très bien joué le jeu de l'information avec les triopans, ces fameux triangles de signalisation relatifs aux débarras sauvages. Eh bien, si cet amendement devait passer – quoique je ne pense pas que ce sera le cas, parce qu'il va y avoir un petit souffle de raison... – moi, je suggérerais que vous mettiez un panneau à la plaine de Plainpalais indiquant que la Ville n'est plus en mesure d'assurer le nettoyage, en raison des restrictions budgétaires votées par le Conseil municipal. Vous n'avez pas besoin de préciser qu'il s'agit de la majorité, car tout le monde comprendra!

M^{me} Patricia Richard (R). Je me sens obligée d'intervenir car, à plusieurs reprises, j'avais interpellé le magistrat Pagani concernant la saleté de la nouvelle plaine de Plainpalais. Maintenant M. Maudet met des moyens pour que cette plaine soit enfin nettoyée correctement, mais la majorité de gauche, visiblement, décide de les enlever! Je trouve cela extrêmement désagréable pour les deux magistrats.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 36 oui contre 30 non.

La présidente. Le bureau tient à saluer à la tribune M^{me} Christiane Marfurt ainsi que M. Gilles Garazi, ancienne et ancien conseillers municipaux... Et je vois arriver M. Alain Vaissade, ancien magistrat au département de la culture. (*Applaudissements*.)

Page 53, cellule 4009000, Logistique et manifestations, groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances, visant à diminuer de 130 000 francs le montant initial de 1 875 447 francs, soit un nouveau montant de 1 745 447 francs. Je donne la parole à M. Pierre Maudet.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Cela va être difficile, Monsieur Pattaroni, de poser des panneaux expliquant qu'on me coupe aussi ce budget-ci! Cette fois-ci, on parle de 130 000 francs de moins pour le Service logistique et manifestations! C'est un retranchement assez substantiel qui touche toute la Ville de Genève et tous les services qui ont des véhicules, mais cela, la commission des finances n'en était pas forcément consciente...

Il faut savoir que le Service logistique et manifestations est un service dit «compétent», c'est-à-dire qu'il organise les réparations et l'entretien des véhicules de toute l'administration: les corbillards que M. Tornare entretient à grands frais, les camions du génie civil, les véhicules du Service des sports, ou de la culture, etc.

Comme vous le savez, le parc de véhicules de la Ville est relativement vétuste. Grâce à vous, des décisions ont été prises. Cela dit, elles l'ont été très tardivement, malheureusement, puisqu'il a fallu attendre neuf mois pour que vous traitiez le rapport PR-759 A voté en mars par la commission des finances. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons été obligés, dans le cadre de ce projet de budget 2011, d'augmenter cette ligne de l'ordre de 130 000 francs. Cela nous permettra de gérer des pièces détachées et d'autres éléments pour que, malgré la vétusté des véhicules, ceux-ci puissent continuer à circuler.

Nous espérons que ce budget ne sera plus nécessaire en 2012 mais, en ce qui concerne 2011, il est toujours nécessaire. En novembre de cette année, vous avez validé le crédit de quelque 3 millions de francs pour l'achat de toute une série de véhicules. Mais, comme vous le savez, c'est un processus lent qui doit faire l'objet d'appels d'offre ou de soumissions. Et ce ne sera donc qu'au deuxième semestre 2011, au bas mot, que nous pourrons espérer avoir les premiers véhicules. Là aussi, que dois-je faire? Arrêter les véhicules? Les mettre sur des plots? Les tagger avec des inscriptions: «véhicules arrêtés pour cause d'absence de budget»? Il s'agit d'une prestation à la population qui ne se concrétisera pas, et ce dans tous les départements, Mesdames et Messieurs! 130 000 francs de moins, c'est non seulement ne pas assumer les conséquences de ses actes, en l'occurrence, avoir attendu neuf mois pour rendre le rapport PR-759 A et le voter dans

cette enceinte, mais c'est aussi priver l'administration des moyens qui lui permettent de fonctionner, en offrant des prestations à toute la population.

J'espère que vous entendrez cet argument, parce que là, il ne s'agit plus de communication, ni de domaine public, ni même de mettre des panneaux; il s'agit de l'ensemble de la Ville de Genève, et ce serait extrêmement regrettable que vous n'entendiez pas cela! Ce serait simplement confirmer qu'il y a deux poids deux mesures: un magistrat ultra-minoritaire de droite qui se fait de toute façon sanctionner, et les autres qui d'ailleurs se feront aussi sanctionner, indirectement.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur Maudet, je comprends très bien vos propos. Et d'ailleurs, si cet amendement devait être accepté – je ne le pense pas – nous envisageons, au Parti démocrate-chrétien, de déposer une motion pour demander à la Loterie romande, au Sport-Toto ou à la Fondation Wilsdorf de subventionner l'information de votre département... Entre les trois organismes, on trouvera bien un budget de l'ordre de 90 000 francs! (*Remarques*.) Il faut que la population sache ce qui se passe, parce qu'il s'agit sinon d'un déni de démocratie, même si cela ne m'étonne pas!

M^{me} **Patricia Richard** (R). En effet, nous sommes atterrés par cet amendement. Nous pensons que nous devrions revenir à la vieille époque où on tirait les cercueils sur des chars avec des chevaux... (*remarques*) ...non, mais cela peut être extrêmement amusant! On est en pleine Escalade donc, après tout, si on est revenu en 1602, revenons-y complètement!

Peut-être que chaque citoyen devrait investir dans une pelle pour aller luimême dégager devant sa porte, quand il y a de la neige. Peut-être qu'au lieu de payer leurs impôts les citoyens devraient s'acheter des balais pour pouvoir balayer eux-mêmes, le jour où les balayeuses tomberont en panne... Et on peut aller très loin comme cela... Donc, franchement, cette manière de s'attaquer à M. Maudet, comme une mesure de rétorsion, c'est assez révoltant!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 37 oui contre 34 non.

Page 54, cellule 4010000, Voirie – Ville propre, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances, visant à diminuer de 190 000 francs le montant initial de 247 926 francs,

soit un nouveau montant de 57 926 francs. La justification est la suivante: «Diminution des frais d'annonces publicitaires.» Je donne la parole à M. Pierre Maudet.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Cet amendement porte sur une baisse extrêmement substantielle puisque vous diminuez de quatre cinquièmes une ligne d'environ 250 000 francs. Ce retranchement est d'autant plus étonnant que, s'agissant de la Voirie, ce budget nous permet de faire un travail extrêmement nécessaire de sensibilisation au tri des déchets auprès des différents types de population.

Je vous dirai franchement que je suis assez stupéfait de voir par exemple les Verts – que je croyais sensibles à cette préoccupation – voter cet amendement en commission, là aussi, sans aucune discussion préalable, sans poser de questions, et ce d'autant plus que le montant projeté pour le budget 2011 est sans aucune commune mesure avec celui figurant aux comptes 2009.

En 2009, le Conseil administratif avait décidé de casser la tirelire pour faire un effort sensible sur les questions de propreté. C'est pourquoi nous avions inscrit au budget 2010 environ 900 000 francs pour ce poste. Pour ce budget 2011, nous l'avons réduit à près de 250 000 francs, une diminution assez drastique qui représente pour partie une suppression dans la ligne et pour partie une ventilation sur d'autres lignes.

Et là, non contents de voir cette somme diminuée, vous voulez encore la raboter de quatre cinquièmes. Mais soyons sérieux! La Voirie, c'est environ 55 millions de francs de dépenses annuelles. Il s'agit essentiellement de mesures logistiques, c'est-à-dire d'hommes et de femmes qui, sur leurs balayeuses, effectuent leurs missions de nettoyage et de levée des déchets. Ce sont évidemment des véhicules et de l'entretien mais, pour l'essentiel, c'est de la logistique! Et puis, il y a une toute petite portion pour la sensibilisation.

En fait, ce n'est pas 190 000 francs que vous devriez retrancher. C'est 190 000 francs que vous devriez me rajouter! Pour m'inciter encore à augmenter la part de tri des déchets – de l'ordre de 35% en Ville de Genève – je m'adresse en particulier à celles et ceux d'entre vous qui appuient la politique déterminée que je mène depuis trois ans et demi. Incitez donc la population à faire de même! Incitez-nous à renforcer les écocontrats! L'année passée, plusieurs parmi vous relataient avec quelle pertinence nous avions développé ces projets. Je citerai la cheffe du groupe socialiste de l'époque, M^{me} Brunier, qui estimait nécessaire de les développer et de les valoriser.

Je rappellerai aussi que certains d'entre vous – notamment sur les bancs de l'Entente, et je les en remercie – m'ont soutenu pour développer des actions sur le terrain, telles que la suppression des sacs plastiques chez le géant orange – ce sont 35 millions de sacs en moins sur le domaine public – la récupération des capsules de café ou des piles. Toutes ces opérations, nous avons pu les mener, parce qu'il y avait un petit peu d'argent pour la communication. Vous nous en privez maintenant à travers la diminution drastique de cette ligne.

Je reviendrai enfin sur mes propos liminaires car vous nous privez aussi de moyens indispensables pour sensibiliser au tri des déchets les populations migrantes, celles et ceux qui prennent un appartement et à qui l'on remet un kit contenant la fameuse poubelle biseautée verte, pour les inciter à récupérer le compost, ainsi que du matériel en langues étrangères, pour les informer des jours de levée et les sensibiliser aux écogestes.

Il est donc incompréhensible de voir une majorité – que je ne peux qu'imaginer de circonstance – voter la diminution d'environ quatre cinquièmes d'une ligne, qui fait aussi la fierté du Conseil administratif en matière de politique de tri des déchets. Alors, s'il vous plaît, un peu de raison! Vous ne devez pas diminuer cette ligne de 190 000 francs, mais plutôt l'augmenter de cette somme ou, à tout le moins, refuser cet amendement, en particulier les partis théoriquement sensibles à cette question.

Acceptez de renoncer à cette diminution – qui est un contre-sens historique, majeur – faute de quoi, l'année prochaine, je serai obligé de poursuivre avec des bouts de ficelle ce travail indispensable que nous faisons en matière de tri, et dont je me targue d'être l'un des hérauts sur le Canton, aux côtés des responsables de quelques communes voisines, qui, eux aussi, ont compris l'importance de cette problématique.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Vous me permettrez de m'adresser au Conseil administratif, Madame la présidente, car si l'on en croit le courrier qu'il nous a fait transmettre, cette coupe affecterait principalement le calendrier de la Voirie. Est-ce que je pourrais avoir des explications sur cette question? Est-ce qu'on ne se trompe pas d'amendement? Est-ce que l'affectation de cette ligne a été changée?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Effectivement, la pierre angulaire de la communication de la Voirie, c'est ce calendrier qui, une fois par année, rappelle tous les éléments de base, tels que les jours de levée. Vous avez d'ailleurs contribué à l'enrichir, Monsieur Buschbeck, lorsque vous avez souhaité qu'on y rajoute les éléments relatifs à la levée des sapins de Noël, après les fêtes. Voici quelque chose de nouveau que nous avons introduit dans ce calendrier... (Brouhaha.)

La présidente. Je remercie les personnes à ma gauche d'aller discuter à la salle des pas perdus! Madame Wenger, s'il vous plaît, pourriez-vous aller discuter à la salle des pas perdus? Merci. Pardonnez-nous, Monsieur Maudet, nous vous écoutons.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je ne sais pas s'il y a besoin de quelques médiateurs, mais en tout cas les postes de la police municipale semblent encore susciter la discussion... Je reviens sur mon propos pour répondre à votre question, Monsieur Buschbeck. Oui, ce poste concerne aussi le calendrier. C'est la pierre angulaire de la communication de la Voirie, car c'est un tout-ménage qui rappelle les points fondamentaux. Pour les points de collecte, par exemple, on a développé plus de 120 points de récupération pour le verre ou le PET – là où c'est possible – mais aussi pour les piles. Tout cela figure dans le calendrier et c'est vrai que c'est l'un des points essentiels de ce poste. Mais ce n'est pas le seul! Un calendrier ne coûterait pas 250 000 francs! De mémoire, il coûte un peu plus de 100 000 francs, si l'on tient compte de sa réalisation, de son impression et de sa diffusion auprès de tous les habitants de la Ville.

Cette somme nous permet aussi de réaliser d'autres campagnes ciblées. A titre d'exemple, une des prochaines campagnes que nous devons faire s'adresse aux entreprises. Par exemple, dans le domaine du papier, nous sommes très bons, puisque, ces trois dernières années, nous avons augmenté de 1000 tonnes par année la récupération du papier. Nous atteignons maintenant un plafond de l'ordre de 12 000 tonnes par an. Nous pensons que nous pouvons progresser... mais à condition de communiquer, notamment à l'endroit des petites et moyennes entreprises, qui, pour leur part, ne récupèrent pas toutes le papier. Eh bien, là, il y a une communication ciblée à faire: par le biais de courriers, d'une petite brochure ou, en tout cas, d'un *flyer*. Il est aussi possible de diffuser cette information par le biais de *spots* ou des moyens de communication électroniques.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ecoutez, au bénéfice de cette explication, nous allons déposer un sous-amendement pour diminuer la diminution... (Exclamations et rires.) De moins 190 000 francs, nous passerons à moins 40 000 francs pour permettre le financement de ce calendrier qui, effectivement, est indispensable. Malgré tout, je rends attentifs les membres de l'Entente du fait que ce sous-amendement, s'il est voté, ne sera pas couvert, puisqu'il nous faudra trouver une économie de 150 000 francs. C'est pourquoi je fais de nouveau appel à votre responsabilité en vous invitant à retirer vos propositions de baisse d'impôts, dont vous voyez les conséquences à travers la série d'amendements que nous venons de voter.

M. Rémy Burri (R). Un sous-amendement est un bon début, mais moi, j'aurais préféré simplement voir un retrait de cet amendement! Je relève quand même que, sur les quatre ou cinq amendements dont on vient de discuter, nous n'avons pas beaucoup entendu la gauche s'exprimer, à part notre collègue Matthias Buschbeck – qu'on pourrait d'ailleurs rebaptiser Winkelried, vu qu'il est un peu le seul à porter ces amendements!

On a déjà compris que la gauche n'aimait pas la sécurité et n'avait pas envie de l'améliorer dans cette ville. Mais là, avec toute cette série d'amendements, on vient de comprendre qu'elle n'a pas non plus envie de voir s'améliorer sa propreté et son entretien. La gauche vient de supprimer toute une série d'éléments fondamentaux qui permettent de faire de la prévention et d'éviter la répression. C'est tout à fait regrettable! A travers ce message, elle dénigre complètement le travail des fonctionnaires de la Voirie, tous ces gens qui se lèvent tous les jours pour faire en sorte que cette ville soit propre et entretenue. Je pense que l'attitude de la gauche démontre un vrai mépris envers ce personnel – il fallait aussi le relever!

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voulais informer M. Buschbeck – car, visiblement, il n'a toujours pas compris – que la baisse du centime additionnel, c'est-à-dire la baisse d'impôts que nous réclamons, ne se fera pas au détriment des prestations à la population – contrairement à ce que vous faites – mais au détriment des bénéfices que la Ville de Genève accumule d'année en année, sans que vous n'amélioriez ces prestations. Là, avec cet amendement, vous touchez précisément à ces prestations. Ce n'est pas notre cas!

M. Robert Pattaroni (DC). Je suggère au magistrat d'organiser l'année prochaine un voyage de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public à Naples pour voir si c'est vraiment dans cette direction que l'on veut aller!

La présidente. Il n'y a plus de demandes de parole, Mesdames et Messieurs. Nous sommes donc saisis d'un sous-amendement visant à diminuer de 40 000 francs, et non plus de 190 000 francs, le montant initial de 247 926 francs, soit un nouveau montant de 207 926 francs. La justification est la suivante: «Rétablissement du calendrier de la Voirie.» Je mets donc au vote ce sous-amendement.

Mis aux voix, le sous-amendement ci-dessus est accepté par 39 oui contre 33 non.

Mis aux voix, l'amendement relatif à une diminution de 190 000 francs est refusé à l'unanimité (73 non).

Page 54, cellule 4010000, Voirie – Ville propre, groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances, visant à diminuer de 120 000 francs le montant initial de 1635 068 francs, soit un nouveau montant de 1515 068 francs. La justification est la suivante: «Diminution des frais sur l'entretien des routes et autres incivilités.» Je donne la parole à M. Pierre Maudet.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. J'aimerais éclairer l'assemblée, toujours dans un but pédagogique, sur ce que représente la diminution de prestations qu'occasionnera cet amendement – et cela devrait parler à certains d'entre vous, notamment chez les Verts. Il s'agit de priver la municipalité de sa capacité d'attribuer quelques mandats qui, comme je l'ai écrit à la commission des finances, s'adressent principalement à l'Orangerie et aux Enfants du Monde, mais aussi à d'autres. Certains de ces mandats, qui concernent des compléments de nettoyage, sont donc attribués à ce qu'on appelle l'économie sociale et solidaire. Alors, je sais que tout le monde n'y est pas réceptif à gauche, mais souffrez que les sensibilités soient diverses, y compris dans vos rangs, même si vous n'en donnez pas le sentiment ce soir!

Je citerai également des entreprises du premier marché, comme «Propre», par exemple, qui assure des nettoyages sur une petite partie des bords de l'Arve. L'essentiel est fait par l'Etat – plutôt pas forcément fait, d'ailleurs – mais il se trouve que l'on a quelques secteurs qui nous sont délégués et qui sont faits, et bien faits.

On peut aussi parler du nettoyage des Rues-Basses par l'Orangerie, à certaines heures, quand la Voirie a déjà travaillé toute la journée depuis 4 h du matin. Eh bien, il faut pouvoir compléter cet effectif un peu plus tard en soirée, pour d'évidents motifs de gestion du personnel. Il faut encore veiller à maintenir propre, par exemple, l'espace des voies couvertes de Saint-Jean, historiquement attribué à des associations.

Cette somme de 120 000 francs est donc absolument nécessaire. J'aimerais d'ailleurs la mettre en perspective avec les quelque 1,2 million de francs que M. Tornare alloue – il l'a dit à la commission de la cohésion sociale, dans le cadre de l'étude de son budget – au nettoyage des préaux, des places de jeu ou à des compléments de nettoyage dans les parcs. Eh bien, là aussi, il y a des mandats donnés à des associations – et c'est heureux que ce soit ainsi! On est d'ailleurs en train de voir dans quelle mesure il ne faudrait pas refaire quelques appels d'offres.

Ces mandats de nettoyage sont d'autant plus importants qu'ils correspondent à une attente de base de la population, et sur laquelle je me bats depuis trois ans et demi mais qui, visiblement, ne recoupe pas vos propres attentes: c'est l'attente de la salubrité. C'est faire en sorte que l'on puisse améliorer notre taux de salubrité, c'est inciter les gens à la responsabilité individuelle pour sauvegarder leur environnement immédiat ou jeter leurs déchets dans les poubelles. C'est aussi faire en sorte de maintenir ces lieux propres, avec l'aide de la Voirie et, subsidiairement, de ces associations ou de ces entreprises. Cela ne sera plus possible, en tout cas moins possible, avec cette coupe. Ce retranchement est d'autant plus incompréhensible que dans le département d'à côté nous avons pour 1,2 million de francs de mandats attribués à ces associations.

Par ailleurs, il s'agit, là aussi, d'un amendement qui a été proposé en totale absence de concertation avec le responsable de la salubrité dans cette Ville. Or, en lisant le compte rendu de la commission des finances, je comprends que cet amendement vise les nids-de-poule, les tags et l'entretien des routes. Alors, je tiens à préciser que l'entretien des routes dépend de mon collègue Pagani – qui d'ailleurs se bat pour récupérer quelques millions de l'Etat sur cette question. Les fameux nids-de-poule et l'entretien général des routes dépendent donc du Service du génie civil qui émarge au département des constructions et de l'aménagement. Pour ma part, je me contente d'assurer le nettoyage – et c'est déjà pas mal. Il y a une différence entre le nettoyage et l'entretien qui semble pourtant évidente...

Quant aux tags, un important programme a été développé. Il a permis de passer de 50 000 m² de surfaces taguées à 15 000 m², cela sans fonds publics, mais en incitant les propriétaires privés à contracter des assurances, à hauteur de 500 francs par 30 mètres linéaires d'immeuble. Ces assurances durent deux ans et permettent de garantir l'effacement dans les quarante-huit heures. Cela n'est malheureusement pas encore très répandu. Il y a seulement 1500 immeubles pour lesquels les propriétaires ont contracté une assurance, sur les 7000 immeubles de la ville. Il s'agit notamment d'immeubles qui étaient très tagués, de sorte que l'on voit aujourd'hui la différence.

Mais ce n'est absolument pas ce budget-ci qui permet l'effacement des tags puisque, précisément, ce n'est pas le rôle de la Ville d'effacer les tags sur les immeubles privés. La Ville efface ses propres tags – du moins, elle essaie de suivre – et c'est un budget qui émarge en partie au département de mon collègue Pagani et, pour une faible proportion, au département de mon collègue Tornare, notamment pour les écoles.

C'est pourquoi, là aussi, j'ai le sentiment que la commission des finances se trompe de cible. C'est dommage, cela nous prive d'une capacité d'action souhaitée, me semble-t-il, par une large majorité de ce Conseil, à l'endroit de l'économie sociale et solidaire! Cela nous prive aussi de moyens suffisants pour maintenir – je ne parle même pas d'augmenter – l'état de salubrité dans toute une série de secteurs. Ce faisant, vous donnez un signal assez négatif à ces entre-

prises que nous mandatons, par exemple, dans les préaux, ces lieux qui, plus que tout, doivent être des lieux propres, accessibles et d'un aspect agréable pour les enfants; je pense notamment à des associations comme l'Orangerie avec laquelle nous avons d'excellents contacts.

Par conséquent, je vous invite à rejeter cet amendement et à maintenir cette somme, faute de quoi nous ne pourrons pas assumer les mêmes prestations à l'endroit de la population, comme je m'ingénie à le faire depuis bientôt quatre ans.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Avant de donner la parole à M^{me} Patricia Richard, nous tenons à saluer à la tribune M. Blaise Hatt-Arnold, notre ancien collègue, ainsi que M^{me} Esther Alder, ancienne collègue également et ancienne députée. (*Applaudissements*.) Madame Richard, vous avez la parole.

M^{me} **Patricia Richard** (R). Eh bien, je crois que ce soir nous pouvons faire un constat: la gauche trouve la ville tellement propre qu'elle pense que celle-ci n'a plus besoin d'être nettoyée! Il est compréhensible que nous décidions de refuser le budget quand on essaie de nous faire avaler des coupes pareilles! Autant d'énormités me laissent sans voix. Très franchement, on a de la peine à comprendre pourquoi vous voulez faire toutes ces coupes!

Nous parlons de domaines qui n'ont, en aucune manière et à aucun moment, été discutés en commission spécialisée et qui, tout d'un coup, débouchent en commission des finances, on ne sait pas pourquoi! Après, vous n'essaierez pas de nous faire croire qu'il ne s'agit pas de mesures de rétorsion à l'encontre du magistrat! Simplement, là, maintenant, nous pensons que ce sont aussi des mesures de rétorsion contre la population, parce que c'est la population, les gens qui paient des impôts, qui vous ont et qui nous ont élus, qui vont subir ces coupes! (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Ma foi! Si vous voulez voter ces amendements... Madame la présidente, si M^{me} Wenger voulait m'écouter! J'ai parlé «des gens qui vous ont élus et qui nous ont élus aussi»: eh bien, ce sont ces personnes-là qui vont être privées de ces prestations.

M^{me} Christiane Olivier (S). A un moment, en écoutant les paroles du magistrat, j'étais prête à m'attrister en entendant que la coupe que nous proposons pouvait empêcher de donner des moyens à l'économie sociale et solidaire, notamment à l'Orangerie, pour nettoyer nos rues. Mais, Monsieur le magistrat, je vous en prie, arrêtons de jouer les «Cosette»! Nous sommes en train de parler

de 1 635 000 francs pour nettoyer les rues et donner des mandats notamment à l'économie sociale et solidaire, secteur que vous ne soutenez pas, puisque vous n'avez pas soutenu l'incubateur ESS. En plus, contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur le magistrat, ce n'est pas une coupe, mais une diminution sur une augmentation! J'en veux pour preuve les 1 357 650 francs figurant aux comptes 2009 et les 1 344 000 francs inscrits au budget 2010. Pour le budget 2011, vous nous proposez une augmentation de 290 000 francs et, dans les faits, nous vous accordons une augmentation de 170 000 francs, puisque nous demandons une diminution de 120 000 francs. Ce n'est donc pas une coupe.

Par ailleurs, nous n'attaquons pas l'économie sociale et solidaire parce que nous espérons qu'avec les 1515000 francs qui vous resteront vous aurez suffisamment pour continuer à accorder des mandats à des associations telles que l'Orangerie qui, effectivement, fait un excellent travail et qui aide beaucoup de personnes. Avec cette augmentation de 170000 francs qu'on vous accorde, vous avez encore les moyens, Monsieur le magistrat, pour continuer à faire du bon travail en Ville de Genève. (Applaudissements.)

M. Guy Dossan (R). Moi, je serai très bref, et je vais faire quelque chose que je ne pensais pas faire ce soir, à savoir remercier l'Alternative! (Exclamations.) Dans quelque temps, grâce à elle et à l'attitude qu'elle vient d'avoir avec le magistrat Maudet et son département, la population verra que la sécurité est moins bonne en ville, que la salubrité et la propreté sont moins bonnes en ville, que vous avez dénigré 1000 fonctionnaires et leur travail, et nous, nous savons maintenant ce que nous pourrons répondre. Nous savons que nous pourrons dire qui sont les responsables: ce sera vous! Vous, que les gens ont élus et que, peutêtre, ils n'éliront plus! (Applaudissements.)

M. Jacques Finet (DC). J'entends parler de rétorsion, mais j'aimerais savoir de quelle rétorsion il peut bien s'agir. Je me demande quel mal le magistrat Maudet a bien pu faire à l'Alternative. Il faudra qu'un jour il m'explique. Cela étant, comme le résultat de ce vote ne fait aucun doute, je pense qu'il faut remercier M. Maudet pour sa générosité, parce qu'en sacrifiant 1 218 000 francs au budget il permet à l'Alternative de financer tous ses cadeaux électoraux!

M^{me} **Véronique Latella** (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie également de me tendre la perche parce que je pourrai dire que, grâce à vous, on a du chenil dans les rues et des problèmes de sécurité... (*exclamations*) ...et j'en suis très heureuse! Merci beaucoup!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'aimerais ajouter deux éléments. J'ai entendu avec intérêt ce qu'a dit M^{me} Olivier. Elle n'a pas tort lorsqu'elle affirme qu'on augmente, en réalité, la part dévolue à ce poste. Mais si d'aventure la commission des finances avait cru pertinent de m'interroger à ce propos, j'aurais pu expliquer pourquoi!

Depuis bientôt un an et demi, principalement avec mon collègue Tornare mais aussi avec mon collègue Pagani, nous identifions dans nos départements respectifs toutes les conventions que nous avons, tous les mandats que nous donnons, à droite et à gauche, pour évaluer les masses budgétaires en présence. C'est une injonction qui nous est d'ailleurs faite par la Cour des comptes et par le Contrôle financier, pour voir si certaines de ces conventions rejoignent ou non des seuils d'attribution de marchés publics.

En réalité, ce qu'on propose aujourd'hui, ce n'est pas vraiment une augmentation, c'est la vérité des coûts! La vérité des coûts commande notamment de relever le fait qu'au Service de l'aménagement urbain – vous l'avez constaté pour la plaine de Plainpalais, comme j'en ai fait la démonstration – on avait des sommes qui étaient dépensées pour du nettoyage. Il fallait donc qu'on rassemble ces sommes et qu'on les mette à un seul endroit. Il en va de même pour d'autres sommes prévues pour du nettoyage. Je salue l'ouverture de mon collègue Tornare, qui a souhaité qu'à terme les sommes destinées au nettoyage des préaux ou des places de jeu reviennent à un seul département. Il est vrai que, jusqu'ici, ce n'était pas très rationnel! L'augmentation de ce poste n'est donc pas une vraie augmentation; c'est simplement une agrégation de sommes qu'on retrouvait ailleurs. Si la commission des finances m'avait posé la question, je vous en aurais fait la démonstration. Je vous la ferai sans doute l'année prochaine.

Mais ce qui est ennuyeux, c'est qu'en votant cet amendement vous ne nous permettrez pas, l'année prochaine, de lancer des appels d'offre qui soient suffisamment élevés pour englober toutes les prestations que l'on souhaite offrir en matière de nettoyage sur le domaine public. C'est la raison pour laquelle je persiste à dire que ce n'est pas très rationnel de soutenir cet amendement.

J'en viens au deuxième aspect, et c'est M. Finet qui a raison. Il a raison parce qu'on se demande, finalement, comment vous arrivez à ces sommes! Pourquoi supprimer 120 000 francs? Pourquoi pas 130 000 francs? Pourquoi pas 150 000 francs? On le comprend en lisant le rapport de la commission des finances: il a fallu vous refinancer pour faire d'autres choses! Il a fallu trouver de l'argent quelque part, comme la loi sur l'administration des communes vous y oblige! Alors, c'est sympa, je sers de tirelire pour le Conseil municipal ce soir! Le tiroir-caisse est ouvert chez moi!

Finalement, on sanctionne ceux qui gèrent correctement leur département au prétexte que, par rapport aux comptes, leur budget est un peu plus élevé! C'est

un peu facile de venir se servir, à hauteur de quasiment 1 million de francs, sur la salubrité et la sécurité, qui sont pourtant des exigences fondamentales de la population. Cela, nous, le Conseil administratif, nous ne pouvons évidemment pas le laisser passer! Votre créativité n'est que sélective. La sélection, c'est pour moi! Je suis ravi de vous savoir si actifs sur ce département, mais je suis déçu, vis-à-vis des 1000 employés qui se donnent tous les jours de la peine pour accomplir leur travail, de voir qu'ils sont ainsi sanctionnés par une majorité qui ne reconnaît pas ce travail! (*Applaudissements*.)

La présidente. Je salue à la tribune M. Alberto Velasco, membre de la Constituante. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 37 oui contre 35 non.

La présidente. Nous en avons terminé avec l'examen du fonctionnement du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Je vous invite à reprendre votre brochure des subventions.

Page 52, cellule 4008000, Direction des systèmes d'information et communication.

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association LIFT Conférence (nouvelle subvention), page 13 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances visant à supprimer cette nouvelle subvention à l'Association LIFT Conférence, d'un montant de 100 000 francs, soit un nouveau montant de zéro. Monsieur le magistrat, Pierre Maudet, vous avez la parole.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Je serai moins véhément sur ce point considérant que la commission des finances, mais surtout le Conseil municipal, a le dernier mot sur toutes les subventions. J'aimerais quand même souligner que c'était une tentative – qui va vraisemblablement avorter – de soutenir aussi un domaine qui est un peu, hélas, le parent pauvre des politiques publiques. Je veux parler du développement des technologies de l'information, de leur compréhension et de leur intégration dans la cité.

Aujourd'hui, par exemple, l'accès au wi-fi public induit des comportements sociaux différents et amène les gens à occuper différemment l'espace public. Je trouvais intéressant, et le Conseil administratif avec moi, que nous puissions

appuyer une manifestation – certes à hauteur de 100 000 francs, ce n'est pas rien – mais qui joue un certain rôle pour le rayonnement international de notre ville, lorsqu'il s'agit de s'interroger sur la relation entre le domaine public, les citoyennes et les citoyens et le développement des technologies de l'information.

Sans doute que l'outil des subventions n'est pas le meilleur outil pour soutenir ce type de manifestations. C'est la raison pour laquelle – je le répète, Madame la présidente – je ne serai pas très véhément dans la défense de cette subvention. Sans doute le Conseil administratif reviendra-t-il avec une stratégie un peu plus élaborée pour que la Ville joue son rôle, un rôle moteur, tout comme elle l'a fait lorsqu'il s'est agi de prendre position sur la fibre optique, sur le développement des autoroutes de l'information et sur le site internet.

Mais si d'aventure vous voulez ce soir sous-amender pour donner une petite somme pour cette association et cette manifestation, libre à vous de le faire! En tout état de cause, je considère qu'il est important de souligner que votre Conseil et le nôtre doivent se retrouver sur une stratégie et sur une politique publique du développement des technologies de l'information. C'est un enjeu clé pour les cités du futur.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois quand même relever – une fois de plus – le peu de courage politique de la gauche puisqu'il n'y a pas eu de prise de parole de sa part et que, par conséquent, celle-ci se montre incapable de défendre ses propres amendements. Je le regrette!

Et puis, comme nous arrivons à la fin des amendements du département de M. Maudet, j'aimerais dire que je regrette qu'il n'ait pas été plus soutenu par ses collègues du Conseil administratif, en tant que magistrat, membre d'un collège. Il est tout à fait regrettable que la maire, ministre des finances et responsable de la totalité du budget de la Ville – une fois de plus – n'ait pas dit un seul mot sur l'attitude tout à fait scélérate, ce soir, de la majorité, au sujet du budget du département de M. Maudet. Nous regrettons cet acharnement de l'Alternative sur un seul département et nous regrettons que M. Maudet n'ait pas été mieux soutenu par ses collègues du Conseil administratif.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 39 oui contre 35 non.

Le budget du département de M. Maudet, pages 49 à 54, est adopté.

La présidente. Au terme de l'examen du département de l'environnement urbain et de la sécurité, l'excédent de revenus s'élève à 516 721 francs. Nous avons donc une amélioration du résultat par le Conseil municipal de 579 392 francs.

Mesdames et Messieurs, tout à l'heure cette assemblée a accepté de traiter le projet de règlement sur la police municipale dans le cadre du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Nous abordons donc le projet d'arrêté PA-120.

Projet d'arrêté du 11 décembre 2010 de M^{mes} Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Salika Wenger et M. Pierre Rumo: «Règlement des agent-e-s de la police municipale de la Ville de Genève» (PA-120)¹.

Exposé des motifs

Proposition de règlement pour 100 agent-e-s supplémentaires de la police municipale

Nous sommes favorables à concrétiser la proposition de Rémy Pagani, faite lors de son année de mairie, concernant l'engagement de 100 agent-e-s pour la police municipale, non armés et chargés en priorité de prévention et de dissuasion ainsi que, si nécessaire, de contrôles et d'interventions en cas d'actes délictueux, tout particulièrement sur le domaine public. Ils agissent par leur présence régulière, active, visible et reconnue sur le terrain, de jour comme de nuit, par deux, à pied ou à bicyclette.

Il s'agit pour ces agent-e-s de contribuer à recréer du lien social dans les quartiers entre les habitant-e-s, les commerçant-e-s, les artisans, les concierges, les services publics, les associations, etc., en coordonnant le travail de prévention, d'intégration et de sécurité et en disposant ainsi d'une connaissance approfondie des quartiers et de leur population.

Pour ce faire, cette présence devrait être régulière et visible dans tous les quartiers et particulièrement dans les secteurs animés tard le soir ainsi qu'aux abords des écoles et des crèches, des bâtiments et des parcs publics, des établissements publics ainsi que des manifestations ou événements organisés sur le domaine public de la Ville de Genève.

Les agent-e-s de la police municipale affectés à un quartier doivent, par leur présence visible, active et reconnue, offrir une image rassurante à la population et dissuasive contre les actes délictueux. Ils doivent en outre contribuer à garantir les

¹Annoncé et motion d'ordre, 4230.

libertés publiques sur le territoire de la Ville de Genève, notamment en matière d'exercice des droits politiques et civiques.

Il faut relever que le statut et les compétences des agent-e-s de la police sont soumis à la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux de stationnement et les gardes auxiliaires des communes du 20 février 2009. Cette loi fixe les compétences des agent-e-s de la police municipale et ceux-ci peuvent notamment interpeller une personne qui devra justifier de son identité, si ce contrôle se révèle nécessaire.

Il n'en demeure pas moins que la police de la Ville de Genève doit pouvoir accorder des priorités à ses agent-e-s de police, ce qui implique que le Conseil municipal adopte un règlement afin de définir et garantir les tâches désirées. Ce règlement pourrait être adopté lors de l'adoption du budget 2011 avec une clause financière telle que:

«Durant quatre années, 25 agent-e-s de police municipale seront engagés chaque année, afin de disposer progressivement de 100 agent-e-s au moins, qui devront patrouiller en permanence à pied ou à bicyclette, dans les quartiers qui leur seront affectés, et ce en application des tâches figurant dans le règlement. Il n'y a donc pas matière à sous-traiter ces tâches à des agent-e-s privé-e-s.

«Le Conseil administratif est chargé de porter régulièrement au budget de la Ville le nombre de postes d'agent-e-s de la police municipale qui découlent du présent règlement ainsi que le montant du financement nécessaire aux salaires de ces agent-e-s supplémentaires. Le cas échéant, il peut affecter des postes de travail vacants.»

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux de stationnement et les gardes auxiliaires des communes du 20 février 2009;

sur proposition d'A gauche toute!,

arrête:

Article unique. – Le règlement ci-dessous des agent-e-s de la police municipale de la Ville de Genève est adopté.

Règlement des agent-e-s de la police municipale de la Ville de Genève

Art. 1 Définition

La Ville de Genève dispose du Service des agent-e-s de la police municipale (ci-après le service). Ses missions de police ne peuvent pas être confiées à des agents privés, elles relèvent du service public. Cette police locale dépend du Conseil administratif. Un conseiller administratif est chargé du fonctionnement de ce service. Il doit soumettre au Conseil administratif les décisions importantes relevant de la sécurité et des missions des agent-e-s de la police.

Art. 2 Missions: prévention, sécurité, libertés publiques

- ¹ En application de la loi, les agent-e-s de la police municipale sont qualifiés et non armés. Ces agent-e-s sont chargés, en matière de sécurité, en priorité de prévention, de dissuasion et, si nécessaire, de contrôles et d'interventions en cas d'actes délictueux, tout particulièrement sur le domaine public. Ils agissent par leur présence régulière, active, visible et reconnue, sur le terrain, de jour comme de nuit, par deux, à pied ou à bicyclette. La police municipale doit coordonner ses actions préventives d'intégration et de sécurité avec les services répondant aux besoins des citoyennes et citoyens dans ces domaines.
- ² Cette présence des agent-e-s s'applique dans tous les quartiers, notamment dans les secteurs animés tard le soir, ainsi qu'aux aborde des écoles et des crèches, des parcs, des bâtiments et établissements publics, des manifestations ou des événements organisés sur le territoire de la Ville de Genève.
- ³·Les agent-e-s de la police municipale doivent contribuer à garantir les libertés publiques sur le territoire de la Ville de Genève, notamment en matière d'exercice des droits politiques et civiques.
 - ⁴ Les agent-e-s de la police municipale sont en outre chargés:
- a) du contrôle de l'usage accru du domaine public;
- b) de la lutte contre la violence domestique;
- c) de la surveillance du domaine privé de la Ville de Genève (parcs, bâtiments publics, parkings, etc.);
- d) de la lutte contre le bruit:
- e) des contrôles en matière de circulation routière sauf le stationnement sur les cases bleues et blanches, activité qui relève du service de stationnement et de la Fondation des parkings;
- f) de la prévention et de la répression en matière de propreté sur le domaine public, notamment en ce qui concerne les objets encombrants, les détritus, les déjections canines, etc.;

g) de la surveillance des chiens.

⁵. Les agent-e-s de la police municipale peuvent infliger des amendes de leurs compétences, selon les limites du droit cantonal et fédéral, ou dresser des rapports destinés à la police cantonale.

Art. 3 Contrôle d'identité

Conformément à l'article 11 de la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux de stationnement et les gardes auxiliaires des communes du 20 février 2009, les agent-e-s de la police municipale sont habilités à exiger de toute personne qu'ils interpellent qu'elle justifie de son identité, si ce contrôle se révèle nécessaire à l'exercice des compétences qui leur sont attribuées.

Art. 4 Les agent-e-s sur le terrain

Durant quatre ans, 25 agent-e-s de la police municipale, en plus des 100 actuels, seront engagés chaque année, afin de disposer progressivement de 200 agents qui devront patrouiller en permanence dans les quartiers, en application de l'article 2.

Art. 5 Dispositions complémentaires

Le Conseil administratif soumet au Conseil municipal les dispositions qui complètent le présent règlement d'ici au 30 juin 2011, comprenant notamment:

- les missions complémentaires des agent-e-s de la police municipale;
- le statut des agent-e-s, dans le cadre du statut de la fonction publique municipale;
- la structure de la police municipale;
- la formation des agent-e-s;
- les conditions de nomination;
- les uniformes et équipements, etc.;
- les locaux nécessaires (postes de police = huit au maximum).

Art. 6 Financement

Le Conseil administratif est chargé de porter régulièrement au budget de la Ville de Genève le nombre de postes d'agent-e-s de la police municipale qui découlent du règlement ainsi que le montant du financement nécessaire aux salaires de ces agent-e-s supplémentaires. Le cas échéant, il peut y affecter des postes de travail vacants.

M^{me} **Salika Wenger** (AGT). Je dois dire que je viens de passer un moment extrêmement mystique... J'ai l'impression que nous nous sommes attaqués au saint des saints, au gendre parfait de toute une partie de ces dames! Effectivement, il était jeune, il venait d'arriver et nous lui avons donné le temps de faire ses preuves. Il a fait ses preuves, c'est vrai! Elles ne nous ont pas convaincus, nous sommes navrés! Nous ne sommes pas convaincus du tout par ce travail et, si je devais le noter, je dirais: «Peut mieux faire!»

Dans le cas particulier, nous sommes en train de parler d'un règlement qui prévoit 100 agents supplémentaires pour la police municipale. Cela fait mentir toutes les déclarations qui ont été faites, selon lesquelles nous aurions coupé de manière inconsidérée. Nous n'avons pas coupé de manière inconsidérée. Nous n'avons rien coupé du tout, d'ailleurs! Mais, en l'occurrence, on a un problème avec la police qui nous a été proposée, en dehors du fait que personne ne la voit, qu'elle est absente de sa fonction, qu'elle est dans les voitures!

C'est vrai que M. Maudet a très bien fait son travail, sauf qu'il n'a pas révisé le règlement qui date de Mathusalem! Il a vingt ans ce règlement! Vingt ans! Alors je comprends qu'il ait eu d'autres chats à fouetter! Néanmoins, qu'on ne vienne pas revendiquer la sécurité à tout prix, le travail extraordinaire qui a été fait... Il y a 85 flics dans la rue pour surveiller 180 000 personnes dans des quartiers dont certains sont difficiles. Il se peut que certains trouvent que c'est suffisant. Nous pensons que cela n'est pas suffisant et que, malheureusement, le magistrat n'a pas fait son travail et n'a pas mis une police municipale dans la rue, comme la population le demande.

La population demande une police... je ne sais plus comment l'appeler... Une police de proximité, municipale, d'îlotiers, bref, une police qui soit proche de ses citoyens.

Dans le règlement que nous vous proposons, nous disons précisément à l'article 4 que «durant quatre ans, 25 agent-e-s de la police municipale, en plus des 100 actuels, seront engagés chaque année». Alors, je veux bien qu'on me dise que nous avons coupé, mais qu'on me dise où, parce que ce n'est pas du tout ce que nous avons fait!

En revanche, nous avons tenté de définir la police que nous voulions, une police qui est proche de la population, qui est affectée à un quartier, qui en connaît la sociologie, qui est capable d'avoir des réseaux, d'anticiper sur la délinquance; une police qui peut aussi, bien évidemment, faire son travail de répression – et c'est normal – mais de manière subsidiaire, puisque nous savons tous que cette tâche-ci appartient à la police cantonale.

Que voulons-nous? Contrairement à tout ce qui a été dit, nous voulons plus de policiers, mais nous voulons plus de policiers dans la rue! Nous les voulons

à pied! Nous les voulons, peut-être, à vélo. Parce que, quand on les voit passer en voiture dans le parc, on se dit qu'il pourrait arriver n'importe quoi et qu'ils ne seraient pas capables de s'en rendre compte.

Quelles fonctions auraient-ils, nos îlotiers? Ils auraient pour fonction d'empêcher le pire, de remplacer ces polices privées qui ont été engagées par des commerçants ou par des entreprises. Il s'agit, pour une fois, que le service public fasse son travail. Alors, j'aime les déclarations de M. Maudet. Mais je regrette, ce ne sont que des déclarations! Parce que, pour ce qui est de la pratique, effectivement, comme il dit, il donne des mandats! Mais moi, je n'ai pas élu les entreprises auxquelles il donne des mandats! Nous avons élu M. Maudet pour qu'il fasse son travail et qu'il le fasse faire dans le cadre du service public. C'est ce que nous défendons, nous, ici, parce qu'il nous semble que c'est plus égalitaire, probablement moins cher et plus efficace, dans la mesure où le service public n'a pas à faire de bénéfices. C'est quand même une immense nuance!

Tout à l'heure, M. Maudet nous a parlé des préaux d'école et des parcs. Eh bien, en l'occurrence, comme la police de M. Maudet ne travaille que jusqu'à 10 h du soir et qu'elle ne va ni dans les préaux ni dans les parcs, la Ville engage des policiers privés pour le faire. Nous ne sommes plus d'accord que cela se passe de cette manière. C'est pourquoi nous voulons plus de policiers dans la rue, mais pas obligatoirement plus de brutes. Nous voulons, au contraire, donner enfin à la population l'impression qu'elle est défendue, et pas seulement réprimée. Il me semble que le règlement que nous présentons aujourd'hui l'explique de manière assez claire.

Je sais que ce règlement est perfectible, mais je ne crois pas que quiconque dans cette enceinte aurait été capable d'en rédiger un aussi vite. D'ailleurs, les juristes ne me détromperont pas: il y aura autant d'avis que de juristes et je ne me fais pas beaucoup de soucis quant à la recevabilité de cette proposition.

Quelles sont les missions que nous espérons pour cette police? Il est intéressant de voir que tous ceux qui s'occupent habituellement de la police ne sont plus là. Ils sont tous à la buvette! D'habitude, ils parlent pour la police mais, tout d'un coup, il n'y a plus personne! Bien! Les missions sont donc: a) le contrôle de l'usage accru du domaine public; b) la lutte contre la violence domestique; c) la surveillance du domaine privé des parcs, des bâtiments publics, des parkings; d) la lutte contre le bruit; e) les contrôles en matière de circulation routière; f) la prévention et la répression en matière de propreté sur le domaine public, etc. Nous voulons une réelle police de proximité.

Alors, je suis navrée, il se peut que M. Maudet trouve que ce règlement est inepte. J'aurais adoré que lui-même nous en propose un autre durant les quatre ans qu'il vient de passer à la tête du département. Cela n'a pas été le cas. Je vous invite donc, les uns et les autres, à voter ce règlement parce qu'il donne une colonne vertébrale à un projet qui, pour l'instant, est tout simplement du vent.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

La présidente. Avant d'ouvrir le tour de préconsultation, je salue à la tribune Daniel Pilly, ancien président de ce Conseil municipal, et Patrick Malek-Asghar, maire de Versoix. (*Applaudissements*.)

Préconsultation

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous parlons ce soir de police municipale, un dossier qui, comme vous le savez, me tient à cœur. Lorsque je suis entré au Conseil municipal, ma première interpellation I-144 portait sur les moyens donnés aux agents de sécurité municipaux (ASM). Ma première motion, la motion M-625 demandait l'extension de leurs compétences. Ma première question écrite QE-228 – je vous le donne en mille – concernait l'organisation du service des ASM. C'est vous dire si je suis ce dossier depuis longtemps, non seulement parce qu'il me passionne, mais également parce qu'il est important.

Ce soir, vous venez nous proposer sur le siège un règlement qui précise des missions et donne des compétences supplémentaires aux policiers municipaux. Ce qui est écrit dans ce règlement montre deux choses: ou les gens qui l'ont écrit ne savent pas ce qu'est le métier de policier municipal, anciennement ASM, ou ils veulent détruire la police de proximité!

Ces extensions de compétences, Mesdames et Messieurs, c'est moi qui les avais proposées et j'avais été soutenu par l'Entente. A l'époque, la gauche municipale les avait refusées. Laurent Moutinot, magistrat socialiste, en charge à l'époque de la police cantonale, a ensuite proposé un projet de loi sur les agents de sécurité municipaux, qui reprenait une bonne partie de ma motion. Le Grand Conseil à majorité de droite l'a voté; la gauche, elle, l'a refusé. Vous avez donc refusé la base légale qui a créé l'actuelle police de proximité.

C'est intéressant, car d'un côté vous nous dites: «Vous nous refusez le budget, alors nous vous refusons les postes de votre magistrat!», mais de l'autre, vous êtes en train de nous dire que vous ne coupez pas dans les postes, mais dans autre chose! C'est donc forcément moins de policiers ou moins de pompiers ou moins de Voirie! Or, qu'est-ce que signifie moins de policiers municipaux dans les rues? Eh bien, ce sont moins de personnes pour, par exemple, faire les plantons de circulation quand les feux rouges sont en panne et ce sont moins de personnes pour patrouiller dans les rues.

On nous dit que ce règlement veut préciser les missions. Quelles sont les missions qu'A gauche toute! veut donner à la police municipale? «Contrôler le domaine public»: ce n'est plus une compétence de la police municipale depuis une année. Pour cela, on a des contrôleurs du domaine public. On voudrait donc faire faire du travail de contrôle à des policiers? Ce n'est pas leur tâche! «La lutte contre la violence domestique»: la violence domestique, Mesdames et Messieurs, est l'apanage de la police cantonale pour les interventions, en l'occurrence de la gendarmerie, et de la police judiciaire, pour les enquêtes. La violence domestique concerne le domicile privé des gens. C'est un travail de gendarmerie, ce n'est pas un travail de police municipale!

«La lutte contre le bruit»: en l'état, la police municipale n'a quasiment pas de compétences en la matière car c'est aussi pour le moment une tâche de gendarmerie. «Le contrôle en matière de circulation»: on est en train de recréer ce qu'étaient les agents municipaux (AM). Je me souviens que j'ai toujours eu de la peine à comprendre ce débat-ci car, pendant des années, à gauche, vous nous disiez qu'il ne fallait pas augmenter l'effectif des ASM, mais plutôt celui des AM, pour lutter contre les voitures mal parquées.

Je comprends un peu mieux maintenant car, dans les faits, on veut renier le travail de la police municipale: «Excusez-moi, Monsieur le dealer, votre voiture est mal parquée. Excusez-moi, Monsieur le dealer, le papier qui enveloppe la drogue, il faudra le mettre dans la poubelle pour le recyclage!» C'est cela, Mesdames et Messieurs, votre police de proximité?

Je poursuis: «La prévention et la répression en matière de propreté sur le domaine public». D'accord pour la prévention! Mais nous parlons des mêmes lignes budgétaires que vous venez de couper à tour de bras! Alors, où est la cohérence, Mesdames et Messieurs? Ou vous êtes en train de demander à la police municipale – pour trois des points de votre règlement – de faire des choses qui ne sont pas dans ses missions et compétences, ou vous voulez rattraper des coupes que vous venez de faire pour ne pas prétériter ses tâches quotidiennes! Ce n'est tout simplement pas crédible et c'est se moquer de son travail!

M^{me} Wenger a dit précédemment – et je ne comprends pas comment elle a pu tenir de pareils propos – que vous ne vouliez pas «de brutes» dans les rues. Les policiers municipaux seraient donc des brutes? C'est comme cela qu'on respecte le corps uniformé, qui est le bras armé de l'Etat? Selon A gauche toute!, la gendarmerie, la police judiciaire et la police municipale seraient tous des brutes épaisses? D'où bien sûr la volonté de créer des postes de médiateurs culturels, qui, eux, ne le seraient pas... Mais comment peut-on accuser la police municipale d'avoir un comportement de brute? Pouvez-vous nous citer un seul cas où un policier municipal aurait abusé de ses fonctions ou commis une bavure? Il n'y en a pas!

M. Maudet l'a dit, il vous a proposé d'aller accompagner des policiers municipaux sur le terrain. C'est ce que j'ai fait à quatre reprises. J'ai aussi accompagné la police judiciaire et la gendarmerie. J'ai accompagné quasiment tous les corps uniformés pour me rendre compte du travail quotidien qui était fait. Et, si vous l'aviez fait, vous auriez vu, dans les faits, ce qu'est la réalité du terrain et de leur travail!

A longueur d'année, sur le social, sur le logement, vous nous dites que la Ville doit s'opposer à la politique cantonale et faire ce que le Canton ne veut pas faire. Et, maintenant, vous venez nous dire qu'en matière de sécurité publique les policiers municipaux, même à titre subsidiaire, ne doivent pas faire un travail de police. D'accord! Mais alors, quand des policiers municipaux seront témoins d'une agression, ils devront laisser faire, à vous entendre, parce que ce ne serait pas leur travail?

Un règlement voté sur le siège, comme cela, c'est insultant pour le travail des policiers municipaux. Auditionnez le syndicat de la gendarmerie et celui de la police municipale, puisque vous êtes les grands défenseurs de la lutte syndicale, comme vous nous l'avez dit ce matin. Ils vous diront tout le bien qu'ils pensent de cela!

Si le brigadier de gendarmerie Alain Devegney, aujourd'hui retraité, nous regarde, je le salue, car c'est lui qui avait fondé les îlotiers ethniques, disparus depuis, suite à une mauvaise décision cantonale. Or, dans ce règlement, pas une fois vous ne parlez d'îlotage, qui est la fonction première de l'actuelle police municipale. Vous essayez de faire revenir par la fenêtre des agents municipaux et de lier les mains de la police municipale pour l'empêcher de faire son travail de proximité. Les gens jugeront!

Ainsi, vous nous dites que vous voulez engager 25 policiers municipaux mais vous diminuez la ligne budgétaire qui permettrait de le faire: M. Maudet n'a qu'à faire des arbitrages dans son département, dites-vous! Mais, encore une fois, où coupe-t-on? A la Voirie? Dans les ambulances des pompiers? Chez les pompiers? Dites-nous où on doit couper! Soyez simplement cohérents!

On ne peut pas entrer, comme cela, en matière sur ce règlement, parce qu'il méconnaît totalement le travail des policiers municipaux. Les gens qui ont écrit ce règlement ne savent pas ce qu'est le métier de policier municipal. Je les invite à aller boire un café avec l'îlotier de leur quartier qui pourra, peut-être, le leur expliquer. Et j'espère qu'ils comprendront leur erreur.

On nous a longuement parlé de respect. Mais où est donc le respect pour le travail de la police municipale, que vous louez tous à longueur d'année? Ici, elle est clairement insultée! Et pour terminer, Monsieur Pagani, vous nous faites des grands discours en nous disant que vous allez engager 100 policiers municipaux. Moi, si j'ai un bon conseil à vous donner, Monsieur Pagani, c'est de cesser de

vous occuper des dossiers des autres et de vous occuper plutôt de vos propres dossiers, par exemple, celui de la patinoire des Vernets, qui, comme vous le savez, n'est toujours pas réglé!

La présidente. Je salue à la tribune M. François Harmann, ancien conseiller municipal. Je passe la parole à Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Eh bien, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, s'il y a quelque chose de détestable dans cette enceinte, c'est bien la prise d'otage, notamment la prise d'otage de parole. Tout à l'heure, M^{me} Salika Wenger, interpellant la droite et le centre, disait que les personnes qui s'intéressaient à la police étaient toutes parties à la buvette. Il n'y en a aucune qui était à la buvette! Par contre, elle, elle a fait son show, puis elle est partie elle-même à la buvette!

Mesdames et Messieurs de la gauche, si vous acceptez de jouer ce jeu et d'être les fantoches de M^{me} Salika Wenger, eh bien, vous pouvez le faire, mais c'est irresponsable, je le répète! Ce qui est irresponsable aussi, Monsieur Pagani, c'est d'être à l'origine de ce texte et surtout de la méthode: venir dans le cadre d'un exercice budgétaire déposer un projet sur la police, alors que celui-ci devrait être étudié en commission quoi qu'il en soit, c'est complètement électoraliste! Mesdames et Messieurs, vous avez torpillé le département de M. Maudet. Vous lui avez enlevé les moyens de sécurité, et maintenant vous proposez 100 postes pour la sécurité dans un projet de règlement qui devrait être étudié de fond en comble! Cela n'est pas sérieux! Ah! Je vois qu'on a rappelé M^{me} Salika Wenger! Je vous remercie, Madame, d'être sur ces bancs pour nous entendre! C'est irresponsable, je le dis et je le redis. Nous n'entrerons pas en matière. Nous ne nous laisserons jamais manipuler par A gauche toute! Grand bien vous fasse, vous les Verts, les socialistes et les autres, si vous acceptez ce jeu-là, si vous acceptez cette pantalonnade! (Exclamations.) Vive l'Escalade!

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

La présidente. J'en profite pour saluer à la tribune M^{mc} Alice Ecuvillon, ancienne présidente de ce Conseil municipal. (*Applaudissements*.)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous donnerai, en trois points, la position de l'Union

démocratique du centre, qui n'entrera pas en matière sur cet objet. Si le Conseil municipal peut édicter des règlements – premier point – toutefois, deuxième point, le droit supérieur, c'est-à-dire la loi cantonale sur la police municipale et son règlement d'application, épuisent ce que les initiants énoncent. De plus – troisième point – il appartient au Conseil administratif non seulement de nommer et de révoquer les fonctionnaires mais surtout de régler, dans le respect de la loi, l'engagement pratique des collaborateurs.

Pour terminer, je prends la liberté d'indiquer aux initiants qu'en dehors de la loi sur la police municipale il existe une loi sur les violences domestiques adoptée par le Grand Conseil et que, nulle part, il n'y est fait allusion à la police municipale. Donc, pour notre groupe, ce sera non!

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, eh bien, nous voilà ici, en plein débat budgétaire, avec un règlement qui n'a rien à y faire! Rien à y faire d'abord parce que ce règlement n'est pas quelque chose de concret. Il est un acte politique, une propagande politique. Au moment où nous venons d'avoir un débat de fond sur la sécurité et sur ce qu'elle veut dire pour l'ensemble de la droite, en particulier pour les libéraux et les radicaux, on arrive avec ce projet de règlement en nous disant: «Voilà, on va vous donner ce que vous voulez entendre!»

Mais, Mesdames et Messieurs, ce projet de règlement est une chimère! Il est une chimère parce que, pour nous qui prenons à cœur les problèmes de sécurité dans cette ville, nous voyons que ce projet a été écrit sur un coin de table – excusezmoi, vous transmettrez à M^{me} Wenger, Madame la présidente – et qu'il s'agit d'un projet de règlement que personne d'autre ne peut avoir fait, à part A gauche toute!

Ce règlement a été rédigé sans tenir compte d'une loi cantonale qui s'occupe de réglementer les fonctions des agents de police municipale, et qui est en application depuis le début de cette année. Et on veut nous faire croire que cela fait très longtemps qu'on préparait ce règlement, ou encore que cela fait trois ans qu'on attendait ce règlement de la part de M. Maudet? Mais laissez-moi sourire! Au début de cette législature, l'ensemble de ce Conseil municipal et de cette majorité trouvaient brillante la politique de M. Maudet... Trois ans plus tard, on découvre qu'elle ne l'est plus et que ce dernier n'a pas fait ses preuves? Laissez-moi sourire!

Sur le fond, Mesdames et Messieurs, il y a une police municipale que nous avons construite, notamment parce que M. Brandt a déposé un certain nombre de motions, il y a trois ans. Nous l'avons construite, pas à pas, avec une gauche qui, à l'époque déjà, disait tout son angélisme et tout son mépris de la sécurité et des agents uniformés. Résultat: nous avions perdu à ce moment-là un certain

nombre d'exigences contenues dans ces motions. Mais, heureusement, la majorité du Grand Conseil a repris l'ensemble de ces interventions à son compte et voté une loi sur la police, qui était digne des demandes que nous avions faites et qui était digne de la sécurité nécessaire, aujourd'hui, en Ville de Genève.

Alors, on peut comprendre – vous transmettrez, Madame la présidente – la frustration du groupe A gauche toute! de ne plus être représenté au Grand Conseil et de se sentir dans l'obligation de légiférer et de réglementer. Mais c'est bien malvenu de le faire, ici, maintenant, puisque – nous le disons clairement – il y a une loi, il y a un magistrat qui fait un brillant travail depuis bientôt quatre ans, et que nous n'avons pas besoin des chimères d'A gauche toute! pour assurer, demain, avec une majorité qui ne sera, Dieu merci, plus la vôtre, la sécurité en Ville de Genève!

La présidente. Nous saluons à la tribune la présence de M. Albert Knechtli, ancien président de ce Conseil. (*Applaudissements.*) Monsieur Robert Pattaroni, vous avez la parole.

M. Robert Pattaroni (DC). Je l'ai dit hier et je l'ai répété ce matin: c'est le calife à la place du calife! Madame la présidente, dans le cadre de la commission des finances, nous réfléchissons actuellement à la façon de contribuer à améliorer le dispositif de contrôle interne, dans l'attente que M^{me} la maire vienne nous exposer le point de vue du Conseil administratif. Or, lorsque l'un des commissaires a déposé un projet de règlement à ce sujet, qu'ont dit les représentants d'A gauche toute? Ils ont dit que la commission ne pouvait pas se saisir d'un règlement qui ne lui avait pas été renvoyé. La commission a alors décidé qu'elle allait continuer à mener ses réflexions et qu'au terme de celles-ci elle entendrait le Conseil administratif. La remarque des représentants d'A gauche toute! était correcte et, bien entendu, la commission des finances l'a admis et s'est comportée d'une manière correcte.

Or voilà qu'un parti, A gauche toute!, qui a pourtant un moyen de pression important au niveau du Conseil administratif – où, sauf erreur, il y a quatre magistrats de l'Alternative sur cinq! – n'arrive pas à faire passer ses idées en matière de sécurité. Il n'y arrive pas, alors il dépose carrément un règlement! C'est le calife à la place du calife, Madame la présidente. Et on assiste, du côté des socialistes et des Verts, deux partis gouvernementaux à l'échelon de la Ville et de l'Etat, à un suivisme qui est totalement incroyable!

J'estime que, par respect pour le Conseil administratif – notre parti n'y est pas encore représenté, mais cela va changer! – les partis qui ont le sens des responsabilités et qui considèrent que chacun doit exercer son rôle, devraient respecter

le fait que c'est d'abord le magistrat qui s'occupe de la sécurité qui doit faire des propositions au Conseil administratif, Conseil qui, à son tour, nous fait des propositions. Au nom de ce bon fonctionnement de la démocratie et des rôles respectifs du parlement et de l'exécutif, pour cette seule et première raison, je pense que nous ne devons pas aller plus loin ce soir dans ce débat! (Applaudissements.)

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les arguments des uns et des autres, et surtout ceux de la préopinante d'A gauche toute! Dans son intervention liminaire, elle m'a félicité à bien des égards – je l'en remercie – mais elle a aussi, à travers ses propos et surtout à travers le règlement que j'ai lu, fait la démonstration d'une plaisanterie.

Alors, ce genre de plaisanterie, vous nous y avez habitués durant cette législature, que ce soit à l'endroit de ma collègue concernant la Gérance immobilière municipale, ou dans d'autres cas, et à chaque fois un sort leur a été fait. Mais j'aimerais quand même m'attarder sur la forme et le fond de cette plaisanterie.

Sur la forme se pose évidemment le problème du dépôt extrêmement tardif d'un règlement qui enfonce quelques portes ouvertes. Cela fait moins mal d'enfoncer une porte ouverte, me direz-vous! L'ennui, c'est que ce règlement fait quand même mal, tellement la porte dans laquelle vous devez passer pour faire valoir vos idées est étroite. Mais la manœuvre est mauvaise, et elle est mauvaise d'abord sur les aspects légaux. Et j'ouvre une parenthèse: c'est quand même assez curieux, Mesdames et Messieurs, de voir des partis identifier un problème et amener un règlement, comme seule réponse. Plutôt que de pondre des règlements, il s'agit plutôt d'agir, et c'est ce que je fais depuis trois ans et demi.

De plus, ce règlement ne s'insère pas dans l'ordre légal cantonal, à savoir la loi votée le 20 février 2009, ainsi que son règlement d'application. Ce dernier est repris en partie – et c'est là qu'on peut parler d'enfoncer une porte ouverte – lorsqu'on relit les articles sur le contrôle d'identité ou sur le fait que les agents peuvent infliger des amendes. Eh bien, oui, c'est l'évidence, cela figure dans le règlement cantonal et, de ce point de vue, ce règlement-ci n'amène rien de plus. Là où on hallucine légèrement, c'est quand le projet de règlement dit à combien les agents doivent patrouiller! Magnifique, vous allez bientôt nous indiquer également le type de coutures sur les pantalons et, pourquoi pas, la taille des casquettes. Ce sont là évidemment des compétences sur lesquelles le Conseil municipal est tout à fait bien inspiré de donner des directives...

Le problème de ce règlement, c'est qu'il contient également des dispositions qui ne figurent nulle part – je pense à la lutte contre la violence domestique – qui sont évidemment illégales et impossibles à concrétiser. Lorsqu'il y a de la vio-

lence domestique, ou c'est la police cantonale qui agit sur la base de plaintes, ou c'est la police judiciaire qui instruit les cas. Il peut encore s'agir d'urgences, et en matière d'urgence, Mesdames et Messieurs – et c'est là l'une des contradictions de ce règlement – c'est le 117 qui fait son office. La police municipale n'interviendra jamais pour les urgences vitales, parce qu'elle n'a pas cette vocation et qu'elle n'a pas ces compétences. La police municipale intervient dans toutes les situations, sauf pour les urgences vitales, et c'est très bien qu'il en soit ainsi. Nous ne voulons pas de guerre des polices, comme il y en a dans d'autres cantons, et nous ne voulons pas de doublons.

Sur les aspects légaux, ce règlement est mauvais, quand bien même il a potentiellement été rédigé par un juriste masqué, bien connu du côté de l'extrême gauche. Il est mal rédigé, mal fichu, et il ne s'insère pas dans l'ordre légal cantonal. Voilà une première raison pour laquelle il faut le refuser.

Ensuite, il n'est pas crédible. J'aime bien l'extrême gauche, je dois l'avouer. J'ai parfois la possibilité, au sein du Conseil administratif, avec mon collègue, de trouver quelques alliances. Je le confesse d'autant plus volontiers que, pour l'ultra-minoritaire que je suis, eh bien, de temps en temps, il faut trouver des moyens de moyenner, notamment lorsque ce dernier me soutient sur des actions plus ou moins musclées de la police municipale.

En revanche, quand l'extrême gauche prétend nous donner des leçons en matière de sécurité, alors qu'elle s'est ingéniée, ces dernières années, lorsqu'elle était présente au Grand Conseil, à saborder le travail de la police, à lancer des référendums contre les nouvelles lois sur la police, contre la loi sur les agents de la police municipale, ou à se battre, par exemple, contre les bâtons tactiques de cette police, elle n'est pas crédible!

Cette extrême gauche, ces partis-là, ne sont pas crédibles en matière de sécurité, surtout quand ils nous sortent un règlement de leur chapeau le soir du vote du budget, budget que, par ailleurs, ils viennent d'amender selon la formule: «On veut plus de policiers, mais avec moins d'argent!» Eh bien, à travers ces coupes que vous faites dans le budget, vous défendez aussi, d'une certaine manière, le Lumpenproletariat de la police, la police au rabais. Vous n'êtes pas crédibles!

J'aimerais ajouter un troisième élément, qui me gêne non plus tellement en ma qualité de radical, mais en ma qualité de magistrat, un magistrat qui essaie de défendre une profession qui se développe, celle de policier municipal, profession relativement nouvelle, vu ses prérogatives, et qui, depuis le 1er janvier de cette année, connaît un regain d'intérêt. Nous avons dix aspirants; on n'avait pas vu cela depuis dix ans à l'école de formation.

Ce qui me gêne, c'est que vous méconnaissez totalement le travail que font ces agents. Vous prétendiez tout à l'heure qu'ils ne travaillent que jusqu'à 22 h.

C'est faux! Depuis cette année, ils travaillent jusqu'à minuit tous les jours, et parfois même au-delà, puisque nous avons négocié une flexibilisation des horaires avec les syndicats. Dire qu'ils continuent de travailler jusqu'à 22 h, c'est factuellement faux et c'est donner une image totalement erronée de leur travail. Dire qu'on mandate des privés pour agir sur le domaine public, c'est également faux – je me tue à le répéter et je le répète ce soir. Le seul dont on pourrait penser qu'il le fait, sur un cas extrêmement précis, c'est mon collègue Pagani, parce que, parfois, il doit mandater des gardes Securitas pour surveiller les chantiers. Mais, hormis cela, il n'y a pas de police privée qui agit sur le domaine public. Je ne peux pas laisser passer cela!

Cette police municipale fait aujourd'hui de l'îlotage. Elle entre en contact avec les commerçants, avec les habitants. Elle résout en amont toute une série de conflits. Elle est en train de trouver son rôle, petit à petit...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Personne ne l'a jamais vue!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Votre règlement n'y contribue en rien et si vous n'avez pas vu la police municipale, Madame la conseillère municipale – vous transmettrez, Madame la présidente – c'est parce que vous ne vous êtes même pas donné la peine, contrairement à d'autres dans cette salle, et malgré mon offre, de passer ne serait-ce que quelques heures avec des policiers municipaux pour voir la réalité de ce travail! Je le déplore au plus haut point et je conclurai en disant – parce qu'on ne va quand même pas prendre les vessies pour des lanternes – que ce règlement vise un autre objectif.

Ce règlement vise à vous dédouaner, vous en particulier, au sein de l'Alternative, des amendements que vous avez dû voter tout à l'heure pour diminuer le budget de la police municipale. Vous êtes mal à l'aise avec cela parce que votre magistrat notamment – il me soutient sur cet objectif avec l'ensemble du Conseil administratif, il l'a encore dit tout à l'heure – postule une augmentation de la police municipale. Et alors, parce qu'il faut un subterfuge, vous nous lancez ce soir un règlement en poudre de perlimpinpin, dont vous savez déjà, parce que le juriste masqué est bien renseigné, qu'il ne sera pas validé par le Conseil d'Etat. Et dans deux ou trois mois, lorsqu'on nous renverra ce projet d'arrêté, si d'aventure on cédait à la folie de le voter ce soir, eh bien, vous direz: «Ah! Eh bien, on a proposé un règlement; on proposait 100 postes, mais cela n'a pas été approuvé. On est désolé! Nous, on était pour la sécurité, mais finalement, cela ne s'est pas concrétisé!»

Voilà, Mesdames et Messieurs, comment on s'exonère à bon compte de ses responsabilités. C'est évidemment irresponsable! Ce règlement est nul et non

avenu et il consacre le fait que vous êtes, ce soir, que vous le vouliez ou non, les fossoyeurs de la sécurité de proximité. (Applaudissements.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne pensais pas intervenir, mais je le fais puisque j'ai été cité à de nombreuses reprises. Mesdames et Messieurs, nous sommes devant des choix politiques. Il y a une réalité sociale qui se transforme. Je vous donne juste un petit exemple. Il y a vingt ans, nous allions mettre des tracts dans les boîtes aux lettres. Aujourd'hui, il n'y a plus une seule allée de notre cité qui n'ait pas un code pour en interdire l'entrée. Je le déplore, Mesdames et Messieurs, parce que j'appréciais le fait de laisser ouvertes les portes donnant sur la rue – comme d'ailleurs cela se passe au Canada. Il y a encore aujourd'hui dans notre cité des gens qui laissent leur porte ouverte. Je trouve que c'est un geste social qui montre qu'on vit dans une cité où, chacun mutuellement, est responsable de l'autre. Cette solidarité-là existait. Malheureusement, les temps ont changé. Nous subissons le néolibéralisme, nous subissons la pauvreté... (huées) ... nous subissons la paupérisation de notre société. De plus en plus de gens tombent dans la pauvreté et la précarité, et une minorité s'enrichit de manière absolument indigne. On ne parle pas d'il y a vingt ans. On parle de la situation d'aujourd'hui. Alors, ou on remet à demain les choix politiques qu'il est important de faire aujourd'hui, ou on prend ses responsabilités en mettant ses mains dans le cambouis, en voyant comment le moteur fonctionne, en faisant repartir la voiture, et en l'entraînant dans la bonne direction.

Car aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, la police municipale – comme d'ailleurs la police cantonale – ne va pas dans la bonne direction. Elle ne cherche pas à faire d'abord de la prévention, puis de l'intégration et de la répression, en agissant sur ces trois piliers. C'est donc pour cela que j'ai pris mes responsabilités et que l'Alternative a pris ses responsabilités, en décidant de renforcer cette police d'îlotage que M. Ramseyer et que M^{me} Spoerri ont démantelée dans notre canton! Il n'y a plus aucun poste de police de quartier, comme il y en avait il y a trente ans, des postes où les gens pouvaient au moins aller porter plainte et être un peu soutenus. Il n'y a plus tout cela. Vous êtes responsables, à droite, de ce démantèlement! (*Applaudissements et protestations.*)

Alors, oui, Mesdames et Messieurs, nous prenons nos responsabilités! Aujourd'hui, la police municipale ne peut pas être partout et on doit payer des Securitas sur le domaine privé! Mais savez-vous, Mesdames et Messieurs, que la plaine de Plainpalais se situe sur le domaine privé de la Ville? Cela veut dire qu'aujourd'hui, sans ce règlement, si l'on appliquait la position qui vient d'être défendue par mon collègue – et je le déplore – la police municipale ne pourrait pas aller sur la plaine de Plainpalais. Ce règlement a au moins le mérite de dire que la police municipale doit aller et sur le domaine privé et sur le domaine

public de la Ville. Cela me semble la moindre des choses. Le fait que la police municipale travaille vingt-quatre heures sur vingt-quatre me semble la moindre des choses, également... (*Brouhaha*..) Ce règlement a le mérite de dire que nous nous interdisons à terme de payer des polices privées pour circuler dans la rue, cet espace de liberté. Il a le mérite de protéger les gens qui récoltent des signatures pour des référendums, des initiatives, et qui permettent aux citoyens d'exercer leurs droits politiques et civiques. Ce projet a au moins ce mérite-là! (*Brouhaha*.)

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Ecoutez-le! (Protestations.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'attends avec impatience la décision du Conseil d'Etat, qui refuse de donner les moyens financiers à la police cantonale, pour passer de 750 policiers à 1200. Quand j'étais député, il y a six ans, j'ai voté 1200 postes de policiers. Aujourd'hui, si on dépasse les 800, c'est un grand maximum! La droite de ce Canton ne veut pas assumer les problèmes de sécurité, alors j'attends bien du Conseil d'Etat qu'il casse ce règlement qui veut imposer 200 policiers municipaux dans quatre ans. Car, effectivement, j'espère qu'on aura un débat sur la sécurité dans notre canton! (Applaudissements et huées.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous allons suspendre ici notre séance. Nous avions prévu de nous arrêter à 18 h 15. Il est 18 h 25. La population nous attend dans la cour de l'Hôtel de Ville pour le bris de la marmite. Je vous demande de revenir à 19 h à la salle des pas perdus pour prendre votre repas. Bonne Fête de l'Escalade! Bon appétit! Nous nous retrouvons à 20 h précises.

4. Propositions des conseillers municipaux

Néant.

5. Interpellations

Néant.

4274 SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2010 (après-midi) Questions écrites

6. Questions écrites

Néant.

Séance levée à 18 h 25.

SOMMAIRE

1.	Communications du Conseil administratif	4230
2.	Communications du bureau du Conseil municipal	4230
3.	Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B). Suite du deuxième débat	4234
	 Projet d'arrêté du 11 décembre 2010 de M^{mes} Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meier- hofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Salika Wenger et M. Pierre Rumo: «Règlement des agent-e-s de la police munici- pale de la Ville de Genève» (PA-120) 	4257
4.	Propositions des conseillers municipaux	4273
5.	Interpellations	4273
6.	Questions écrites	4274

La mémorialiste: *Marguerite Conus*